

CNP Assurances

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 594 151 292 € entièrement libéré
Siège social : 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris (France)
341 737 062 R.C.S. Paris – APE : 6511 Z.
Entreprise régie par le Code des assurances

Rapport de gestion

exercice 2008

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.	Faits marquants	P. 3
2.	Activité	P. 6
3.	Comptes consolidés	P. 16
4.	Comptes sociaux	P. 20
5.	Perspectives de développement	P. 21
6.	Contrôle interne	P. 22
7.	Développement durable	P. 35
8.	Gouvernement d'entreprise	P. 43
9.	Tableau récapitulatif des délégations / autorisations données par l'Assemblée générale au Conseil d'Administration	P. 45
10.	Bilan des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachats d'actions 2008 / 2009	P. 46
11.	Rapport sur les projets de résolution	P. 47
12.	Organes d'administration et de direction	P. 50

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P. 82
--	--------------

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	P. 85
--------------------------------------	--------------

1 FAITS MARQUANTS

1.1 Premier semestre

- **Formalisation du cadre du nouveau partenariat entre CNP Assurances et UniCredit**

Les Conseils d'administration de CNP Assurances et UniCredit ont approuvé en janvier 2008 les termes d'un accord entre leurs groupes concernant les amendements à apporter aux accords relatifs à leur filiale commune, CNP Capitalia Vita (CCV) renommée CNP UniCredit Vita.

Les modalités de mise en œuvre de la nouvelle coopération reposent sur les principes suivants :

- ➔ Maintien global du potentiel de distribution de CNP UniCredit Vita dans le nouveau schéma organisationnel du groupe UniCredit, avec un périmètre de distribution exclusive constitué de Banca di Roma, Banco di Sicilia et les agences d'UniCredit dans le centre et le sud de l'Italie ;
- ➔ Mise sur le marché, dès janvier 2008, d'une gamme de produits flexible, cohérente avec le reste de l'offre assurance vie du groupe UniCredit et avec sa politique marketing globale, qui privilégie les produits *Unit-linked* par rapport aux *Index-linked*. Par ailleurs, CNP UniCredit Vita continue son développement sur la couverture des prêts immobiliers et personnels, et sur les produits en euros.

- **Mise en place d'une offre d'assurance pour les courtiers en crédit**

Après une période de test fin 2007 CNP Assurances développe la commercialisation de Credifid en partenariat avec Gras Savoye. Cette offre d'assurance pour les emprunteurs individuels est destinée à être distribuée par les courtiers en crédit, intervenants à l'importance croissante sur le marché du crédit immobilier.

Credifid vise le marché de la délégation d'assurance (assurances emprunteurs individuels déconnectés du contrat groupe de l'établissement prêteur) dont CNP Assurances était jusqu'à présente absente.

- **Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 22 avril 2008**

Après approbation des comptes sociaux et consolidés 2007 de CNP Assurances l'Assemblée générale a voté un dividende de 2,85 €/action.

1.2 Deuxième semestre

- **Conclusion d'un accord de partenariat en Grèce et à Chypre**

CNP Assurances et Marfin Popular Bank (MPB) ont conclu le 22 juillet 2008 un accord de partenariat de long terme visant à développer les activités d'assurance et de retraite des réseaux bancaires grecs et chypriotes de MPB. Ce partenariat a également pour objectif d'accompagner MPB dans son expansion en Europe Centrale et Orientale.

Cet accord se matérialise par :

- ➔ Une prise de participation de CNP de 50,1% dans les activités d'assurance de MPB (composées de 66% d'assurance vie et de 34% d'assurance non-vie) comprenant principalement Laiki Cyprialife (LCL - assurance vie à Chypre), Laiki Insurance (LI - assurance dommages à Chypre), Marfin Life (ML - assurance vie en Grèce) et Marfin Brokers (MB – courtier assurance dommages en Grèce). CNP prendra le contrôle opérationnel de ces sociétés ;

- Un accord de distribution exclusif de 10 ans renouvelable avec la possibilité de l'étendre aux autres pays dans lesquels MPB se développe.

Ce partenariat a pour ambitions majeures :

- A Chypre, marché présentant des taux de croissance attractifs, renforcer la position déjà solide de LCL et LI (respectivement 25% et 15% de part de marché),
- En Grèce, marché à fort potentiel, développer une offre globale et ainsi permettre à MPB d'atteindre, à terme, une part de marché en ligne avec sa part de marché bancaire de 5%.

La finalisation de la transaction est intervenue le 18 décembre 2008, après obtention des autorisations réglementaires. Suivant les termes de l'accord, MPB a reçu de CNP un montant initial de 145 millions d'euros, auxquels pourront s'ajouter environ 20 millions d'euros de complément de prix lié à l'atteinte d'objectifs. Le montage de la transaction prévoit également la perception par MPB d'un pré-dividende de 20 millions d'euros. Financée sur ressources propres, l'opération aura un impact positif sur le bénéfice par action de CNP dès 2009 et un effet neutre sur la solvabilité de la compagnie.

MPB, groupe dynamique en forte croissance, est la 5^{ème} banque grecque en terme de total bilan. Elle occupe la 7^{ème} position en Grèce (environ 5 % de part de marché dépôts/prêts) et la 2^{nde} à Chypre (environ 20% de part de marché dépôts/prêts).

MPB dispose d'un réseau de plus 450 agences, dont 115 à Chypre et près de 200 en Grèce. En 2007 MPB a réalisé un produit net bancaire de 1 242 millions d'euros et un résultat net de 593 millions d'euros.

- **UniCredit : renforcement du partenariat et impact de la faillite Lehman Brothers**

Au-delà de leurs strictes obligations contractuelles, CNP Assurances et UniCredit ont décidé d'un geste commercial fort pour aider les clients porteurs de contrats *Index-linked* basés sur des obligations Lehman Brothers.

Le Conseil d'administration de CNP UniCredit Vita, dont les actionnaires de référence sont les groupes CNP Assurances et UniCredit, a approuvé un plan d'intervention pour protéger la valeur des investissements opérés par les clients sur des contrats *Index-linked* liés à des obligations du groupe Lehman Brothers pour un montant d'environ 400 millions d'euros (soit 90 millions d'euros en net pour le groupe CNP).

Cette opération a pour but de protéger les assurés. La priorité ainsi accordée à la relation de confiance avec la clientèle explique le bon niveau d'activité commerciale en fin d'année 2008 malgré la crise.

L'opération concerne environ 25.000 clients souscripteurs de 13 émissions de contrats *Index-linked*, pour un nominal global de 572,6 millions d'euros. Ces contrats ont été pour la plupart commercialisés entre 2001 et 2003 par les réseaux de distribution du groupe ex-Capitalia et leur échéance se situe pour la quasi-totalité au premier semestre 2009. Chaque client pourra en fonction de son profil (âge, besoin de liquidité) retenir :

- a. L'option transformation qui consiste en un transfert sur un produit en Euro adossé à un nouveau panier de zéro coupon de maturité 3 ans ½. Au terme sera versé le capital initial net des coupons déjà perçus ;

- b. L'option Cash qui prévoit le versement immédiat de 50 % de la prime versée initialement puis à terme du montant équivalent au recovery des titres Lehman Brothers.

Cette opération commerciale a eu sur le résultat consolidé de CNP Assurances un impact de 90 millions d'euros.

UniCredit et CNP Assurances ont saisi cette occasion pour prolonger de 3 ans, jusqu'en 2017, leur accord de distribution exclusive. Par cette réaction forte, les deux groupes manifestent leur engagement en faveur d'un partenariat dynamique et créateur de valeur sur le marché italien.

- Confirmation de la notation AA de CNP Assurances par Standard and Poor's

Standard & Poor's a confirmé le 25 novembre 2008 la notation AA de CNP Assurances. Cette appréciation est basée sur le positionnement concurrentiel solide et sur la flexibilité financière de long terme.

La perspective a été revue de stable à négative par l'agence de notation, en raison des incidences de la baisse des marchés financiers sur le capital économique du groupe.

CNP Assurances a souligné, dans ce contexte, la stabilité de sa marge de solvabilité (Solvency I) sur la base des seuls fonds propres et titres subordonnés. Cette dernière était de 117 % au 31 décembre 2007 et de 120 % au 30 juin 2008.

- Prix du meilleur Rapport Annuel

CNP Assurances s'est vu décerner le Prix du meilleur Rapport Annuel attribué par La Vie Financière et Les Echos pour les entreprises cotées au SBF 120.

Attribué depuis 54 ans, ce qui en fait le plus ancien décerné dans le domaine financier, ce prix récompense la société dont le rapport annuel reflète, avec un maximum de clarté et de transparence, sa situation économique et ses perspectives. « CNP Assurances est apparue exemplaire au regard de ces critères » a souligné le président du jury.

- Lancement de nouveaux produits

La Banque Postale enrichit son offre haut de gamme en lançant Cachemire, contrat d'assurance vie multigestionnaire accessible à partir de 25 000 euros.

Elaboré avec le concours de CNP Assurances, Cachemire s'appuie sur l'expertise de La Banque Postale Asset Management en matière de gestion et de sélection de fonds.

Avec cette nouvelle offre La Banque Postale poursuit un objectif de rajeunissement de sa clientèle et s'adresse à celle qui dispose de flux relativement importants. Elle se fixe également de développer son portefeuille de clients patrimoniaux.

Le réseau des Caisses d'épargne a lancé une nouvelle offre destinée aux Seniors. Ces nouveaux produits, Yoga et Aïkido, sont spécialement étudiés pour répondre à leurs nouvelles attentes en terme de simplicité, disponibilité et sécurité.

Le réseau CNP Trésor a complété son offre de contrats dépendance avec CNP Trésor Autonomie qui s'adresse aux personnes disposant d'un patrimoine et ne souhaitant pas le voir diminuer en cas de dépendance.

1.3 Evènements post-clôture

- **Changement de l'actionnariat de CNP UniCredit Life**

Une participation indirecte dans CNP UniCredit Life (détenue à 100% par CNP UniCredit Vita) a été reclassée en une participation directe sous CNP Assurances. La signature a eu lieu le 23 décembre 2008 pour un closing de l'opération attendu en fin de 1^{er} trimestre 2009. Grâce à cette opération, CNP Assurances disposera d'une plateforme dotée des processus opérationnels et des savoir-faire nécessaires au développement sur le marché de la Gestion Privée en Europe dans le cadre de la libre prestation de services.

- **Conséquences de la tempête Klaus**

La tempête Klaus qui s'est abattue sur le Sud-Ouest de la France fin janvier 2009 n'a pas eu, à ce stade, de conséquences significatives sur les actifs bois et forêts détenus par CNP Assurances qui est par ailleurs partiellement assuré contre ce type de risque.

2 ACTIVITÉ

2.1 Environnement économique et financier

L'année 2008 aura vu l'extension de la crise des *subprimes* bien au-delà du marché hypothécaire américain. A l'origine, la crise financière internationale provient d'un excès de distribution de crédits qui a permis la formation d'une bulle immobilière. Le mécanisme opaque de la titrisation a conduit à une extension de la crise, via la vente de titres de dette à des opérateurs étrangers.

Après la nationalisation de la banque britannique Northern Rock en février 2008, la quasi-faillite de la banque d'investissement Bear Stearns en mars 2008 a marqué un premier tournant dans la crise financière. Un vent de défiance s'est abattu sur l'ensemble du secteur financier mondial à mesure que les banques affichaient leurs pertes liées à la découverte des actifs toxiques qu'elles détenaient. Malgré l'amorce d'un ralentissement plus marqué que prévu en raison des pressions inflationnistes exercées par la flambée des prix des matières premières durant le premier semestre (énergie et alimentation) et la transmission de la crise bancaire et financière à la sphère réelle, l'économie réelle restait malgré tout soutenue par le dynamisme des pays émergents et les effets du premier plan de relance américain

Pour les Etats-Unis, la dépréciation du dollar, la croissance des pays émergents, le retard du cycle économique européen et les politiques de soutien (plan fiscal notamment) ont contribué au maintien du commerce extérieur et de la croissance du PIB américain au premier semestre.

Durant le premier trimestre l'économie européenne a bénéficié de facteurs de soutien importants, comme une moindre exposition à la crise immobilière, la résistance de la consommation des ménages, ou la progression de l'investissement productif.

La faillite de la banque d'affaires Lehman Brothers le 15 septembre 2008 a précipité la finance mondiale au bord de la crise systémique. La volatilité s'est établie à des niveaux jamais atteints depuis la Grande Dépression, rien n'a pu retenir la chute des indices, ni l'intervention coordonnée des principales banques centrales pour assurer la liquidité du marché du crédit, ni même la mise en place du plan Paulson aux Etats-Unis de 700 Md\$.

La transmission à la sphère réelle a été accélérée par le durcissement des conditions de crédit de la part des banques, elles-mêmes en difficulté de refinancement sur le marché interbancaire. Les baisses répétées des taux d'intérêt par la FED et la BCE n'ont pas été suffisantes pour restaurer la confiance des investisseurs. Les incertitudes quant à la valeur des

actifs des banques et à l'évolution de l'économie réelle inhibent les investisseurs qui, soit ne s'engagent pas au delà du très court terme, soit demandent des primes de risque extraordinairement élevées ; parallèlement les entreprises et les ménages adoptent des comportements de dépense très prudents, aggravant ainsi la chute de la demande.

Prenant la mesure de la crise, des plans de relance massive sont mis en place par les gouvernements, seuls agents à même de s'endetter dans de bonnes conditions. Parallèlement les banques centrales ont poursuivi à marche forcée l'assouplissement de leur politique monétaire et la mise en œuvre de politiques non conventionnelles, leurs bilans étant mobilisés pour soutenir certains marchés financiers.

Pour éviter que ne se développe un cercle vicieux dépressif liant sphère financière et économie réelle, les interventions des autorités monétaires et gouvernementales ont tendu à rétablir le fonctionnement normal des différents canaux de financement de l'économie (marchés financiers et crédits bancaires) et à soutenir la demande. En complément d'injections illimitées de liquidités dans le système bancaire, on se rapproche de politiques de taux zéro.

Le net ralentissement de l'inflation, engendré par le repli profond et durable du prix des matières premières, a en effet donné des marges de manœuvres importantes aux banques centrales pour faire face aux risques pesant sur la croissance. Depuis le début du mois d'octobre, cela leur a ainsi permis de réduire nettement leurs taux directeurs. Aux Etats-Unis, la Banque fédérale a ainsi ramené le taux de ses fonds à 1%. La BCE a quant à elle réduit ses taux de 75 points de base le 4 décembre dernier pour porter le taux de refinancement à 2,5%. Au total, depuis le 8 octobre, elle les a donc baissés de 175 points de base. La Banque d'Angleterre enfin a réduit ses taux de 100 points de base pour porter son taux d'intervention à 2% le 4 décembre. Depuis le 8 octobre, elle a donc abaissé ses taux de 300 points de base.

La défiance des investisseurs vis-à-vis des actifs risqués a profité aux marchés obligataires, générant un net repli des taux d'intérêt de long terme. Le marché obligataire d'Etat a donc servi de valeur refuge. D'abord sur la partie courte, en phase avec les attentes de détente des politiques monétaires, puis sur les parties plus longues lorsque la récession a été confirmée. Le taux à 10 ans américain a ainsi franchi, à la baisse, le seuil des 3% pour s'établir le 5 décembre 2008 à 2,7% (contre 4% au 31 octobre 2008). En France, le taux à 10 ans s'est établi à 3,412% le 31 décembre, contre 4,81% le 30 juin 2008.

En zone Euro, le PIB s'est contracté pour le deuxième trimestre consécutif au troisième trimestre révélant, de fait, l'entrée en récession de la zone. Les enquêtes menées auprès des industriels se sont fortement dégradées. En France et en Allemagne, les indices d'activité du mois de novembre sont au plus bas depuis 1993 avec une forte détérioration des commandes globales et plus particulièrement de celles en provenance de l'étranger. Les ménages sont extrêmement préoccupés par la dégradation qu'ils anticipent sur le marché du travail. Du côté des entrepreneurs, le recul marqué des perspectives d'activité tend également à provoquer un comportement plus attentiste, peu propice à une progression de l'investissement. Dans ce contexte, le PIB va enregistrer un fort recul au 4ème trimestre. Face à l'inflexion de la demande interne et à la nette dégradation attendue des exportations mondiales, les gouvernements mettent en place des plans de relance d'envergure pour compenser en partie le repli de la demande et en limiter l'impact social.

Les placements des ménages français en 2008 reflètent cet environnement économique et financier.

Le montant global de leurs placements reste très élevé, même si il est en léger recul par rapport à 2007. Les ménages ont privilégié très clairement les placements liquides, encore davantage qu'en 2007, ce qui pénalise les titres de marché ainsi que l'assurance vie.

Les comportements d'aversion au risque ont été prédominants du fait de la crise financière, de la très forte volatilité des marchés financiers, de la chute marquée des marchés actions (-43% pour le CAC 40 en 2008 qui termine l'année 2008 à 3 217,97 points) et d'une conjoncture

économique très dégradée (choc inflationniste puis entrée en récession). De plus, le niveau très élevé des taux à court terme et du livret A ont renforcé l'attractivité des placements liquides.

Les flux sur placements liquides devraient atteindre un niveau record en 2008 représentant 60% du total des placements des ménages. Ils dépassent les flux d'assurance-vie. Ceci tient à des arbitrages en faveur de placements peu risqués, liquides et bien rémunérés. Le taux Euribor 3 mois est resté très élevé, 4,50% en moyenne sur l'année en raison des tensions très marquées sur les marchés interbancaires. Et le taux du livret A a été relevé à deux reprises, de 3 à 3,50% en janvier puis à 4% en juillet.

Les banques ont incité leurs clients à privilégier les produits d'épargne liquide et à rémunération garantie (les dépôts à terme) au détriment de l'assurance vie car cela les alimentait en liquidités.

Au printemps 2008 une nette inflexion s'est amorcée. La perspective de la banalisation du livret A début 2009 a dopé la dynamique commerciale des banques des réseaux historiques, la Banque Postale, les Caisses d'épargne et le Crédit mutuel. Elles ont incité leurs équipes à ouvrir de nouveaux livrets et à sécuriser le nombre de leurs détenteurs en bancarisant ceux qui ne l'étaient pas avec des offres commerciales alléchantes. Cet activisme a ensuite été porté par deux éléments exogènes : la hausse de la rémunération à 4% le 1^{er} août, soit le niveau le plus élevé depuis 12 ans et l'effondrement des marchés financiers et les difficultés des banques dans le sillage de la faillite de la banque Lehman.

Les flux sur livrets bancaires (soumis à l'impôt) restent en revanche assez modérés. Les ménages continuent en effet à leur préférer les dépôts à terme, dont la rémunération est attractive et dont l'offre a été stimulée par les difficultés de refinancement des banques sur le marché monétaire.

De même, les flux sur OPCVM monétaires résistent bien grâce au niveau élevé des taux courts.

Les dépôts à vue sont en revanche en nette décollecte, le niveau élevé des taux courts accroissant le coût d'opportunité de détention de la monnaie.

Les flux sur contrats assurance vie restent importants, mais reculent assez nettement. Les flux progressent légèrement sur les supports euro, ils subissent la concurrence des dépôts à terme et des OPCVM monétaires mais s'effondrent sur les supports en unités de compte.

La chute de l'épargne logement se poursuit en raison d'une rémunération peu attractive et de la fiscalisation des revenus des PEL de plus de 12 ans.

Les flux sur titres de marché (hors actions non cotées) restent clairement négatifs du fait des comportements d'aversion au risque et du plongeon des marchés boursiers.

2.2 Activité CNP Assurances

Le montant des primes collectées (évaluation en normes françaises) est de 29 204,3 M€ en baisse de 9,2 %. Cette baisse de la collecte provient en France comme en Italie de la forte concurrence des produits d'épargne liquide et du recul des marchés boursiers qui pénalisent les ventes d'unité de compte.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires consolidé (évaluation en normes IFRS) réalisé par le groupe CNP Assurances s'établit en 2008 à 28 322,2 M€ en baisse de 10,2 %, et de 10,6 % à taux de change et périmètre constants.

Les encours gérés par CNP (hors participation différée aux bénéficiaires), qui sont le principal moteur de la croissance des résultats, ont connu en 2008 une progression annuelle moyenne de + 5,3 % (+ 6,3 % au 30 juin 2008). La hausse des encours de fin de période (comparaison du 31 décembre 2008 par rapport au 31 décembre 2007) est de 2,5 %.

PAR SECTEUR D'ACTIVITE

L'évolution de l'activité par secteur (en normes françaises) est contrastée : en baisse sur l'épargne, en croissance satisfaisante sur les produits de risque (notamment en couverture de prêts : + 6,8 % et en prévoyance : + 4,4 %), et très dynamique sur la retraite (Brésil et transfert IRS en France).

Sur les secteurs épargne et retraite, la collecte en UC du groupe baisse de 41,2 % (4 545,3 M€). La baisse est de 49,1 % en France, et de 52,5 % en Italie. Au Brésil, la collecte en UC continue d'être dynamique avec une croissance de 54,4 % à fin 2008.

Chiffre d'affaires (en M€)	IFRS		Normes Françaises	
	31/12/2008	Evolution (en %)	31/12/2008	Evolution (en %)
Epargne	20 618,9	- 16,9	21 491,9	- 15,1
Retraite	2 856,5	+ 32,5	2 865,7	+ 25,8
Prévoyance	1 587,1	+ 4,4	1 587,1	+ 4,4
Couverture de prêts	2 563,7	+ 6,8	2 563,7	+ 6,8
Santé	349,3	+ 21,0	349,3	+ 21,0
Domage aux biens	346,5	+ 0,1	346,5	+ 0,1
TOTAL	28 322,2	- 10,2	29 204,3	- 9,2

PAR PAYS ET PAR RESEAU DISTRIBUTEUR

L'activité de CNP en France et en Italie est en repli, comme celle des autres bancassureurs, du fait de la concurrence des produits d'épargne courte. L'activité au Brésil enregistre une excellente progression.

CA (en M€)	IFRS		Normes françaises	
	31/12/2008	Evolution (en %)	31/12/2008	Evolution (en %)
France	25 065,4	- 7,3	25 084,9	- 7,7
Italie (1)	1 227,9	- 58,7	1 818,6	- 42,9
Brésil (2)	1 521,5	+ 32,8	1 782,5	+ 26,7
Espagne (3)	242,6	+ 67,9	242,6	+ 67,9
Autres	264,8	-	275,9	-
TOTAL	28 322,2	- 10,2	29 204,3	- 9,2

(1) Succursales en Italie, Cofidis Italie et CNP Vita

(2) cours de change moyen

(3) Succursales, Cofidis Espagne et CNP Vida depuis le 05/04/2007

**CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE DE CNP ASSURANCES
PAR CENTRES DE PARTENARIATS**

	Normes IFRS			Normes Françaises		
	31/12/2008	31/12/2007	Evolution	31/12/2008	31/12/2007	Evolution
	En M€	En M€	En %	En M€	En M€	En %
La Banque Postale	11 718,2	12 015,4	- 2,5	11 724,0	12 023,7	- 2,5
Caisses d'Épargne	8 131,5	10 200,1	- 20,3	8 134,4	10 204,6	- 20,3
CNP Trésor	720,1	862,8	- 16,5	721,8	877,4	- 17,7
Etablissements financiers France (1)	1 457,5	1 396,3	+ 4,4	1 457,5	1 396,3	+ 4,4
Mutuelles	915,5	855,1	+ 7,1	915,5	855,1	+ 7,1
Entreprises et Collectivités locales	2 036,2	1 616,0	+ 26,0	2 045,3	1 739,1	+ 17,6
Autres réseaux	86,5	82,2	+ 5,2	86,5	82,2	+ 5,2
TOTAL France	25 065,4	27 027,8	- 7,3	25 084,9	27 178,4	- 7,7
Global (Portugal)	181,8	174,6	+ 4,1	192,8	180,2	+ 7,0
CNP Seguros de Vida (Argentine) (2)	6,3	5,2	+ 21,3	6,3	5,2	+ 21,3
CNP Vida (Espagne)	196,7	112,9	+ 74,2	196,7	112,9	+ 74,2
Caixa Seguros (Brésil) (2)	1 521,5	1 145,6	+ 32,8	1 782,5	1 407,2	+ 26,7
CNP Vita (Italie)	1 179,9	2 918,6	- 59,6	1 770,6	3 133,8	- 43,5
Etablissements financiers étrangers	120,6	92,1	+ 31,0	120,6	92,1	+ 31,0
Succursales	49,9	52,7	- 5,2	49,9	52,7	- 5,2
Autres (Etranger)	0,1	0,1	- 22,7	0,1	0,1	- 22,7
TOTAL Etranger	3 256,7	4 501,7	- 27,7	4 119,4	4 984,0	- 17,3
TOTAL	28 322,2	31 529,5	- 10,2	29 204,3	32 162,4	- 9,2

(1) Hors Cofidis Etranger

(2) Cours de change moyen

Argentine : 1€=4,79154 pesos

Brésil : 1€= 2,74550 BRL

EN FRANCE

En France le marché de l'assurance vie-capitalisation s'établit au 31 décembre 2008 en normes françaises, selon les estimations de la FFSA, à 122,6 Md€ en baisse de 10,6 % par rapport à 2007 et de 14 % pour les bancassureurs. Les provisions mathématiques sont stables sur l'année écoulée (+ 7 % sur les supports en euros et - 25 % sur les UC). La collecte nette du marché est de 28,4 Md€

Le chiffre d'affaires France du 4^{ème} trimestre 2008 de CNP Assurances est en croissance de 24,4 %, (soit 7 406 M€ dont 44 M€ de transferts Fourgous, contre 5 953,1 M€ au 4^{ème} trimestre 2007 dont 361 M€ de transferts Fourgous). Le 4^{ème} trimestre marque donc un très net redressement de l'activité en France. La Banque Postale et les Entreprises et Collectivités Locales sont les principaux moteurs de cette bonne dynamique. Sur 2008, l'activité en France s'établit à 25 065,4 M€ en baisse de 7,3 %. La baisse est concentrée sur l'épargne (- 11,8 %), tandis que les autres activités continuent de croître à un rythme satisfaisant. La dynamique globale de l'activité en France est nettement meilleure que celle des autres bancassureurs (- 14 % en 2008 selon la FFSA).

Les transferts des contrats monosupports vers des contrats multisupports (transferts Fourgous) se sont ralentis : 44 M€ sur le 4^{ème} trimestre contre 361 M€ un an auparavant. Hors ces transferts Fourgous, l'activité de CNP en France est globalement stable (- 0,4 %), ce qui correspond à une performance nettement meilleure que le marché (assureurs traditionnels ou bancassureurs).

Les prestations augmentent de 0,4 %. Si on neutralise l'effet des transferts Fourgous, ces dernières augmentent de 12,9 %, rythme en ligne avec celui du marché français. La collecte nette du groupe sur la France s'élève à 7,3 Md€ en vie capitalisation, ce qui traduit une hausse sensible de la part de marché de CNP dans la collecte nette totale du marché français.

Par ailleurs, la collecte en UC de 2 072,9 M€ pénalisée par les conditions boursières, baisse de 49,1 % (collecte UC du marché : - 42 %). Sur les trois réseaux, le taux d'UC à fin 2008 est de 10,2 %.

Hors transferts Fourgous, **La Banque Postale** enregistre une excellente performance avec une activité en croissance de 11,7 % sur l'année écoulée. Comme pour l'ensemble des réseaux, les transferts Fourgous sont en diminution (346 M€ en 2008, contre 1 837 M€ en 2007). En conséquence, le chiffre d'affaires réalisé par La Banque Postale en 2008 est en légère baisse (- 2,5 %) à 11 718,2 M€ contre 12 015,4 M€ en 2007.

L'activité commerciale sur les quatre derniers mois de l'année a connu une forte accélération qui a profité non seulement aux contrats épargne mais également aux contrats retraite. Cachemire, le nouveau contrat haut de gamme de La Banque Postale, s'est inscrit dans cette dynamique en affichant des premiers résultats prometteurs. L'activité a été également soutenue par la prévoyance individuelle, ainsi que l'assurance emprunteur.

Les Caisses d'Épargne réalisent un chiffre d'affaires de 8 131,5 M€ au 31 décembre 2008, contre 10 200,1 M€ en 2007, soit une baisse de 20,3 %. Hors Fourgous, l'activité baisse de 18,8 %. En dépit de la concurrence des produits d'épargne liquides, et des taux courts élevés, la proportion d'unité de compte dans l'activité épargne/retraite se maintient à un niveau satisfaisant de 16 %. La prévoyance se développe régulièrement (+ 5,3 %), ainsi que l'assurance emprunteur qui augmente significativement.

Le réseau **CNP Trésor** enregistre un chiffre d'affaires 2008 de 720 M€ soit une baisse de 16,5 %. Cette diminution provient notamment du très fort ralentissement des transferts Fourgous dont le montant a été divisé par plus de 10 sur 12 mois (13 M€ au 31 décembre 2008, contre 139 M€ en 2007). Hors Fourgous, l'activité de CNP Trésor ne baisse que de 2,3 %, ce qui constitue une très bonne performance compte tenu des conditions actuelles du marché vie français.

L'activité des **établissements financiers** reste soutenue avec une croissance de 4,4 % en 2008 (soit 1 457,5 M€), notamment grâce à la signature de nouveaux partenariats, et à l'extension du dispositif de coassurance à quatre nouvelles Banques Populaires (soit un total de huit Banques Populaires à fin 2008).

Le chiffre d'affaires des **Entreprises et Collectivités locales** progresse de 26 % pour atteindre 2 036,2 M€. L'activité reste soutenue notamment en retraite. CNP Assurances a été retenue par la Caisse de Retraites de l'AFD - IEDOM (Institution de Retraite Supplémentaire) pour le transfert de ses engagements dans le cadre de la loi Fillon, ce qui constitue le principal moteur de la forte croissance de l'activité des Entreprises.

HORS DE FRANCE

L'activité réalisée hors de France représente une collecte de 4 119,4 M€ en baisse de 17,3 %. Mesurée en IFRS, l'activité baisse de 27,7 %, du fait principalement de la classification des nouveaux produits italiens.

En Europe

Italie – CNP Vita

Dans un contexte de marché particulièrement difficile en recul global de 21 %, CNP Vita a dû faire face à une baisse importante de la demande de produits en unités de compte, fortement pénalisés par la chute des marchés financiers. Elle affiche une baisse de sa collecte de 43,5 % comparable à celle observée sur les grands réseaux bancaires (- 39 %).

Avec ce net repli de la production et des volumes d'échéances très inférieurs à ceux de 2007, CNP Vita parvient à maintenir un niveau de collecte nette quasi inchangé à 130 M€ (contre 135 M€ en 2007).

Alors qu'elle était très exposée aux contrats en Unités de compte, notamment *Index-linked*, la compagnie a rééquilibré en moins d'un trimestre sa production nouvelle entre Euro et UC. La mise en marché d'UniGarantito, produit d'épargne en euros, permet de retrouver une position conforme au poids des réseaux de distribution.

Chiffre d'affaires 2008 de CNP Vita

En M€	En normes IFRS			En normes françaises		
	31/12/2008	31/12/2007	Evolution en %	31/12/2008	31/12/2007	Evolution en %
SEGMENT DE MARCHE						
Epargne	1 096,9	2 795,4	- 60,8	1 687,6	3 010,6	- 43,9
Retraite	24,3	31,9	- 23,7	24,3	31,9	- 23,7
Prévoyance	5,1	7,1	- 27,9	5,1	7,1	- 27,9
Couverture de prêt	53,6	84,3	- 36,4	53,6	84,3	- 36,4
TOTAL	1 179,9	2 918,6	- 59,6	1 770,6	3 133,8	- 43,5

Portugal – Global et Global Vida

Au Portugal, le marché vie affiche une forte croissance de 17,3 % par rapport à décembre 2007, principalement portée par la croissance du segment épargne. Cette évolution positive s'explique par d'importantes opérations de recyclage. Le secteur non-vie est en léger recul (-2,1 % par rapport à décembre 2007) pénalisé par le segment automobile (en baisse de 6,9 %).

Dans ce marché, l'activité totale du groupe Global, en normes françaises, croît de 7,0 % (- 0,8 % en non-vie, + 38,3 % en vie).

En Amérique Latine

Brésil – Caixa Seguros

Dans un marché (hors santé) en croissance de 13,4 % à fin novembre 2008, la collecte de Caixa Seguros s'élève à 4 893,4 Mreals (+ 30,8 % en reals et + 26,7 % en euros).

Chiffre d'affaires 2008 de CNP Caixa Seguros

En Millions de REALS (BRL)	Normes IFRS			Normes Françaises		
SEGMENT DE MARCHÉ	31/12/2008	31/12/2007	Evolution en %	31/12/2008	31/12/2007	Evolution en %
Epargne	66,8	78,4	- 14,7	783,0	773,7	+ 1,2
Retraite	2 697,5	1 705,5	+ 58,2	2 697,5	1 705,5	+ 58,2
Prévoyance	519,9	452,3	+ 14,9	519,9	452,3	+ 14,9
Couverture de prêts	327,5	266,7	+ 22,8	327,5	266,7	+ 22,8
Dommages IARD	565,5	544,0	+ 4,0	565,5	544,0	+ 4,0
TOTAL	4 177,2	3 046,8	+ 37,1	4 893,4	3 742,2	+ 30,8

La progression de l'activité concerne la plupart des segments (les taux de progression sont exprimés en monnaie locale) :

- la retraite affiche une belle croissance (+ 58 %),
- La collecte du segment épargne croît de 1 % en normes françaises,
- l'assurance emprunteur croît de près de 23 % grâce au dynamisme de la production de crédit immobilier du réseau bancaire Caixa Economica Federal, la remontée des taux amorcée en avril (+ 2,5 % au cours de l'année) n'ayant pas d'impact sur la demande de crédit.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS ET SEGMENT DE MARCHE AU 31/12/2008

En normes IFRS														
	Epargne		Retraite		Prévoyance		Couverture de prêts		Santé		Dommages aux biens		Total	
En M€	12/08	% Evol.	12/08	% Evol.	12/08	% Evol.	12/08	% Evol.	12/08	% Evol.	12/08	% Evol.	12/08	% Evol.
France	19 274,6	-11,8	1 840,4	24,5	1 385,9	3,6	2 217,9	7,1	346,7	21,2	0,0	-	25 065,4	-7,3
Italie (1)	1 096,9	-60,8	24,3	-23,7	6,0	-22,6	100,7	-26,3	0,0	-	0,0	-	1 227,9	-58,7
Portugal (2)	36,4	29,7	0,0	-	2,4	1,6	45,5	30,2	2,6	2,9	140,5	-0,8	227,3	8,5
Autres (Europe) (3)	0,0	-	0,0	-	0,0	-	31,2	23,0	0,0	-	0,0	-	31,2	23,0
Brésil	24,4	-17,1	982,9	53,2	189,1	11,5	119,1	18,7	0,0	-	206,0	0,7	1 521,5	32,8
Argentine	2,6	4,5	0,0	-	3,6	33,8	0,1	181,4	0,0	-	0,0	-	6,3	21,3
Espagne (4)	184,1	69,7	9,0	120,0	0,1	-49,8	49,3	55,6	0,0	-	0,0	-	242,6	67,9
Sous total Hors France	1 344,3	-54,6	1 016,2	50,0	201,1	10,2	345,9	5,2	2,6	2,9	346,5	0,1	3 256,7	-27,7
TOTAL	20 618,9	-16,9	2 856,5	32,5	1 587,1	4,4	2 563,7	6,8	349,3	21,0	346,5	0,1	28 322,2	-10,2

(1) Succursales en Italie et Cofidis Italie pour le segment "Couverture de prêts"

(2) Global et Global Vida et Cofidis Portugal pour le segment "Couverture de prêts"

(3) Cofidis Europe hors Italie, Portugal et Espagne

(4) Succursales, Cofidis Espagne et CNP Vida depuis le 5 avril 2007

CHIFFRE D'AFFAIRES EN UNITES DE COMPTE

	Normes IFRS			Normes Françaises		
	31/12/2008 En M€	31/12/2007 En M€	Evolution En %	31/12/2008 En M€	31/12/2007 En M€	Evolution En %
La Banque Postale	745,0	1 613,8	- 53,8	750,8	1 622,1	- 53,7
Caisses d'Epargne	1 219,3	2 084,9	- 41,5	1 222,2	2 089,4	- 41,5
CNP Trésor	57,4	167,5	- 65,7	59,1	182,0	- 67,5
Autres réseaux	16,0	25,7	- 37,7	16,0	25,7	- 37,7
TOTAL individuel France	2 037,8	3 891,8	- 47,6	2 048,1	3 919,2	- 47,7
Collectif France	15,7	26,4	- 40,7	24,8	149,6	- 83,4
TOTAL France	2 053,4	3 918,3	- 47,6	2 072,9	4 068,8	- 49,1
CNP Vita	820,8	2 756,3	- 70,2	1 411,4	2 971,4	- 52,5
Caixa Seguros	971,5	629,3	+ 54,4	971,5	629,3	+ 54,4
CNP Vida	78,4	56,1	+ 39,7	78,4	56,1	+ 39,7
Global Vida	-	-	-	11,1	5,6	+97,4
TOTAL Etranger	1 870,8	3 441,7	- 45,6	2 472,4	3 662,5	- 32,5
TOTAL UC	3 924,2	7 360,0	- 46,7	4 545,3	7 731,3	- 41,2

SYNTHESE DES TRANSFERTS FOURGOUS

En M€	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007	2007	T1 2008	T2 2008	T3 2008	T4 2008	2008
Total transferts Fourgous CNP	903	596	612	361	2 472	264	154	149	44	610,8
La Banque Postale	665	391	495	286	1 837	143	73	99	32	346,1
Caisses d'Epargne	190	143	106	57	496	116	79	47	10	251,4
CNP Trésor	48	61	11	19	139	5	3	4	2	13,3

3 COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005 R 01 du CNC relatives au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurance (*cf annexes au comptes consolidés*).

Formation du résultat

Les principaux agrégats de gestion peuvent être résumés comme suit :

	<u>31.12.2008</u>	<u>31.12.2007</u>	Evolution totale 2008/2007
Chiffre d'affaires	28 322,2	31 529,5	-10,2%
Passifs moyens relatifs aux contrats (hors participation aux bénéfices différée)	238 515,7	226 531,1	5,3%
Frais de gestion ⁽¹⁾	752,2	735,1	2,3%
Résultat opérationnel	1 081,7	1 987,3	-45,6%
Résultat brut d'exploitation ⁽²⁾	2 368,7	1 836,5	29,0%
Impôt sur les bénéfices	187,8	547,8	-65,7%
Intérêts minoritaires	83,8	157,2	-46,7%
Résultat net courant part groupe hors plus-values ⁽³⁾	1 411,3	1 120,0	26,0%
Résultat net part groupe (pour mémoire résultat publié)	730,6	1 221,8	-40,2%

(1) Hors frais de personnel du réseau Trésor : 35,7 M€ au 31.12.2008 et 36,4 M€ au 31.12.2007.

(2) Résultat brut d'exploitation : Résultat opérationnel retraité des effets nets des marchés sur les portefeuilles et des plus-values nettes actions et immobilier (au total : -1 287 M€ au 31/12/2008 ; 150,8 M€ au 31/12/2007). Hors reprise de provision pour incapacité de travail le résultat brut d'exploitation progresse de 16,9%

(3) Résultat net courant part groupe hors plus-values: Résultat net part du groupe retraité de l'effet des marchés sur les portefeuilles en trading et des plus-values actions et immobilier nets d'impôt (- 680,7 M€ au 31/12/2008; 101,8 M€ au 31/12/2007). Hors reprise de provision pour incapacité de travail le résultat net courant part groupe hors plus-values progresse de 13%.

Le résultat brut d'exploitation et le résultat net courant part du groupe hors plus-values sont deux indicateurs majeurs de la communication du groupe CNP. Ils présentent la caractéristique d'être indépendants du rythme et de l'ampleur de réalisations de plus-values actions et immobilier revenant aux actionnaires et des conséquences des mouvements des marchés.

Formation du résultat

Le **chiffre d'affaires** diminue de 10,2% et 10,6% à périmètre et change constants (voir commentaires au §2.2).

Les **encours** moyens gérés hors participation aux bénéficiaires différée ont connu une progression de 5,3%.

Leur évolution totale résulte à la fois des primes encaissées, de la revalorisation de l'épargne des assurés, des sorties de contrats et de la participation aux bénéficiaires différée qui correspond à la part des plus ou moins-values non réalisées qui sont attribuables aux assurés en application des principes de la comptabilité reflète.

Les **charges des prestations des contrats** qui recouvrent les prestations d'assurance, la variation des provisions techniques et la participation des assurés aux résultats, s'inscrivent en diminution de 43,3% par rapport à l'année 2007. Cette évolution tient compte de la charge de participation aux bénéficiaires différée résultant de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (instruments classés en titres de transaction) et des mouvements de provisions pour dépréciation des titres (impairment) dont la variation de juste valeur passe par capitaux propres (titres disponibles à la vente) mais pour lesquels les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat.

Rapportées à l'exercice 2007, les prestations payées, qui comprennent les charges de gestion liées à leur règlement, connaissent une progression de 1,8%. Rapportées aux passifs des contrats (hors participation aux bénéficiaires différée), elles représentent 8,1% contre 8,6% pour l'exercice précédent. L'ensemble des revenus affectés aux contractants - intérêts contractuels garantis et participations aux bénéficiaires - s'élève en 2008 à 2,2 milliards d'euros, 7,5 milliards d'euros hors charge de participation aux bénéficiaires différée.

Les **produits financiers** nets de charges hors coût de l'endettement sont négatifs (-2,1 milliards d'euros), en raison de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (-10,8 milliards d'euros contre +16 millions d'euros l'exercice précédent) et de la variation des dépréciations des placements (-3 milliards d'euros contre une reprise de 17,7 millions en 2007).

Les **frais de gestion** (hors frais du réseau CNP Trésor de 35,7 M€) qui sont classés selon leur destination dans les différents postes du compte de résultat s'élèvent à 752,2 M€. L'évolution est de 2,3% par rapport au 31/12/2007. Les frais de gestion regroupent les frais d'acquisition, d'administration, les frais de gestion des sinistres et des placements et les autres charges techniques.

Les **frais d'acquisition des contrats** qui comprennent les commissions et les frais de gestion liés à l'acquisition (2 977,1 M€) diminuent de 0,4% par rapport à 2007. La baisse des frais de gestion d'acquisition résulte de la baisse du chiffre d'affaires. Le montant des **commissions** versées aux apporteurs qui s'élève à 2 769,4 M€ reste stable par rapport à 2007, la réduction de l'assiette formée par le chiffre d'affaires est compensée par l'accroissement de celle des encours.

Le **résultat opérationnel**, qui correspond essentiellement au solde du chiffre d'affaires, des charges des prestations des contrats, des produits financiers nets, des charges de gestion et commissions, s'élève à 1 081,7 M€

Le **résultat brut d'exploitation** correspond au résultat opérationnel avant prise en compte:

- ➔ de l'effet des variations des marchés sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (trading) net des plus ou moins-values de cession sur ces mêmes catégories de placements (qui résultent pour une large part de la concrétisation des réévaluations antérieures), et constatation des droits des assurés (-882,3 M€ au 31 décembre 2008 contre 59,4 M€ au 31 décembre 2007),
- ➔ des plus et moins-values réalisées sur les placements actions et immobilier dont les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres (titres classés dans la catégorie disponibles à la vente), des dépréciations constatées sur ces actions et des plus ou moins values comptabilisées sur les placements immobiliers. Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés s'élèvent à -404,7 M€ au 31 décembre 2008 et 91,4 M€ au 31 décembre 2007.

Le résultat brut d'exploitation qui progresse de 29 % passant de 1 836,5 M€ en 2007 à 2 368,7 M€ en 2008 comprend une reprise de provision mathématique pour incapacité temporaire de travail (222,1 M€) devenue sans objet. Hors reprise de cette provision, la progression du résultat brut d'exploitation aurait été de 16,9%.

L'impôt sur les bénéfices diminue de 65,7% par rapport au montant atteint en 2007 en raison principalement de la diminution de la base taxable.

Les **intérêts minoritaires** s'élèvent à 83,8 M€ au 31 décembre 2008 et 157,2 fin 2007. L'évolution s'explique essentiellement par le résultat négatif de la filiale italienne CNP Vita à la suite du geste commercial à l'égard des clients impactés par la faillite de la banque Lehman Brothers. Hors effets des marchés et avant plus et moins values réalisées le résultat des minoritaires s'élève à 164,1 M€ fin 2008 et 156,8 fin 2007.

Le **résultat net courant hors plus-values** correspond au résultat net part du groupe

- ➔ avant prise en compte de la part revenant au groupe CNP des plus et moins-values réalisées sur les placements actions dont les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres (titres classés dans la catégorie disponibles à la vente), des dépréciations constatées sur ces actions (impairment) et des plus ou moins values comptabilisées sur les placements immobiliers. Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés et nets d'impôts s'élèvent à -271 M€ au 31 décembre 2008 et 58,2 M€ au 31 décembre 2007 ;
- ➔ hors effet pour la part du Groupe des variations des marchés sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (trading) et des plus ou moins values de cession sur ces mêmes catégories de placements (qui ne sont que la concrétisation des réévaluations antérieures), après constatation des droits des assurés et impact de la fiscalité (-409,7 M€ en 2008 et 43,6 M€ en 2007).

Le résultat net courant part du Groupe hors plus-values ressort à 1 411,3 M€ à fin 2008, en croissance de 26% sur 2007. Hors impact de la reprise de provision mathématique pour incapacité temporaire de travail, le résultat net courant 2008 aurait été de 1 266,3 M€ soit une évolution de + 13%.

Le **bénéfice net consolidé part du Groupe** de l'exercice 2008, (après déduction des intérêts minoritaires) s'établit à 730,6 M€ contre 1 221,8 en 2007. Le compte de résultat porte la marque de la crise financière de 2008 avec l'évolution défavorable des cours de bourse, et le résultat net 2008 subit l'impact de la faillite de la banque Lehman pour un montant de 219,1 M€ dont 127,5 M€ en France et 90 M€ en Italie.

Bilan consolidé au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, le total du bilan consolidé s'élève à 269,6 Md€ au total contre 276,7 Md€ au 31 décembre 2007 soit une diminution de 2,6% en raison des conséquences de la baisse des marchés sur les placements qui sont enregistrés en majeure partie en juste valeur.

Sur cet ensemble, les passifs relatifs aux contrats représentent 241,9 Md€, en diminution par rapport au 31 décembre 2007, du fait essentiellement de la réduction de la participation aux bénéfices différée passive consécutive à l'évolution des marchés financiers.

Le solde net de la participation aux bénéfices différée active (1 175,3 M€) et passive (356,7 M€) comptabilisée en contrepartie de l'enregistrement des actifs en juste valeur, constitue une créance de 818,6 M€. Ce montant correspond à la participation aux bénéfices différée active jugée recouvrable par le Groupe CNP Assurances. Le Groupe démontre, en effet, par un test de recouvrabilité, fondé sur la même méthodologie que son test de suffisance des passifs et sur les principales hypothèses de l'embedded value, que l'imputation de cette participation aux bénéfices différée active sur des participations aux bénéfices futures ou latentes est fortement probable.

Hors variation de participation aux bénéfices différée, la croissance des passifs relatifs aux contrats est de 2,5% et celle des passifs moyens relatifs aux contrats est de 5,3% par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres part du groupe qui s'élèvent à 10 038 M€ diminuent de 1 367 M€ par rapport au 31 décembre 2007 (-12%). L'évolution des capitaux propres s'explique principalement par le résultat de l'exercice 2008 (+731 M€), les dividendes distribués (-422 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (-1 476 M€), les intérêts relatifs aux titres super-subordonnés (-72 M€) et les écarts de conversion (-117,4 M€).

Les capitaux propres comportent les titres super-subordonnés (TSS) (2 143 M€) désormais classés en capitaux propres suite à la réponse de l'IFRIC de novembre 2006.

Couverture de la marge de solvabilité

Le calcul de marge de solvabilité, effectué sur la base des fonds propres consolidés selon les normes françaises conformément aux modalités définies par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, montre que le niveau minimum de la marge réglementaire de solvabilité des entreprises d'assurances est couvert à 115%, contre 117% au 31.12.2007 hors plus ou moins-values non réalisées, en prenant en compte et les titres subordonnés et déduction faite des éléments incorporels.

Evolution des placements consolidés et gestion financière

Les placements des activités d'assurances du groupe CNP au 31 décembre 2008 atteignent 253 milliards d'euros, en baisse de 3,6% par rapport au 31 décembre 2007 du fait de l'évolution défavorable des marchés financiers qui a réduit la valeur de marché des titres disponibles à la vente et des titres de transaction.

En effet les placements sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des placements conservés jusqu'à l'échéance et des placements immobiliers n'entrant pas en représentation des contrats en unités de compte qui sont enregistrés au coût amorti.

Les titres disponibles à la vente représentent, au 31 décembre 2008, 74,3% des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 23%, les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement, les prêts et les instruments dérivés) 2,7%.

4 COMPTES SOCIAUX

Chiffre d'affaires

A l'instar du marché l'activité d'assurances individuelles connaît une baisse en 2008 malgré le lancement réussi des nouveaux produits des Caisses d'épargne (Yoga et Aïkido) et de La Banque Postale (Cachemire).

La très forte progression du chiffre d'affaires des assurances individuelles en 2007 par rapport à 2006 résultait de la fusion avec Ecureuil Vie.

Le chiffre d'affaires des assurances collectives est caractérisé par une forte progression de la retraite.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	2008 / 2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires assurances individuelles	19 746	22 275	-11,4 %	12 715
Chiffre d'affaires assurances collectives	3 072	2 736	12,3%	2 776
TOTAL	22 818	25 011	-8,8 %	15 491

- Assurances individuelles

La souscription des contrats en unités de compte a fortement régressé du fait de l'évolution des marchés boursiers.

- Assurances collectives

L'évolution du chiffre d'affaires de la retraite s'explique par le transfert des engagements de l'institution de retraite supplémentaire AFD. L'activité de garantie décès des contrats emprunteur a bénéficié de la signature de nouveaux accords de partenariat et du développement de la coassurance.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	2008/2007	31/12/2006
Décès	1 826	1 727	5,8 %	1 544
Retraite	1 232	977	26,1 %	1 215
Dommages corporels	14	32	-55,4%	17
TOTAL	3 072	2 736	12,3 %	2 776

Résultat

Le résultat net de CNP Assurances s'élève à 970,9 millions d'euros contre 922,7 millions d'euros en 2007 (+5,2%).

Capitaux propres

Les capitaux propres qui s'élevaient à 6 724,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 atteignent 7 316,5 millions d'euros au 31 décembre 2008. L'évolution provient principalement de la mise en réserve du résultat non distribué.

Activité des principales filiales consolidées

Caixa Seguros

La collecte (normes françaises) du groupe Caixa Seguros (hors Consorcios) s'élève à 4 893 MBRL, en progression de 31%. Dans un marché très concentré puisque les 10 premiers assureurs représentent 80 % du marché et en nette progression (+ 14 % à fin octobre 2008), la part de marché du groupe Caixa Seguros s'établit à 5,9% à fin octobre 2008, en hausse de 0,8 point par rapport à la même période en 2007.

Le résultat IFRS net courant du groupe Caixa Seguros (y compris Consorcios) atteint 716 MBRL, en hausse de 30,1% par rapport à l'année précédente, grâce notamment au dynamisme des activités Retraite et Emprunteur, à la croissance des résultats techniques de Caixa Seguros, à la maîtrise des frais généraux et à la bonne performance de Caixa Consorcios.

CNP Vita

Le marché italien de l'assurance vie connaît une baisse pour la troisième année consécutive avec un recul de -17% par rapport à 2007, et de -36% pour les grands réseaux bancaires.

Dans ce contexte, CNP VITA réalise une collecte totale au 31 décembre de 1 771 M€ contre 3 134 M€ en 2007 (normes françaises) soit une baisse de 43% et une part de marché de 4,2%, à comparer à un niveau de 5,9% fin 2007.

Cette baisse de collecte a été compensée par des produits exceptionnels, ce qui permet à la compagnie d'afficher un résultat net courant avant minoritaires de 57,5 millions d'euros en normes IFRS contre 59,6 millions en 2007.

CNP IAM

Le chiffre d'affaires de CNP IAM s'élève à 2 075 millions d'euros, en progression de 11,5% par rapport à 2006 (1 862 millions d'euros).

Le résultat atteint 290,2 millions d'euros au 31/12/2008 contre 113,7 l'exercice précédent en raison notamment de la reprise de provision mathématique d'incapacité temporaire de travail (impact net de 145 M€).

5 PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Sur le marché français le groupe CNP vise à conforter sa place de leader en accroissant sa part de marché en collecte brute et à maintenir une collecte nette positive en adaptant l'offre de produits aux nouvelles conditions de marché et en offrant des alternatives à la baisse des taux des livrets d'épargne réglementée.

A l'international le groupe CNP a pour objectif d'une part de prendre la direction opérationnelle effective de la nouvelle filiale chypriote/grecque et d'autre part de développer de nouvelles gammes de produits sécurisés répondant aux attentes des assurés. Par ailleurs le groupe entend saisir les opportunités locales pour développer ses parts de marché.

6 CONTRÔLE INTERNE

6.1 Dispositif général de Contrôle Interne

Le contrôle interne est un processus de contrôle et de maîtrise des activités mis en œuvre de façon continue par les organes de direction et de surveillance ainsi que par l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise. Il permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants seront atteints :

- ➔ Protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise,
- ➔ Réalisation et optimisation des opérations conduites par la société, conformément à ses politiques et stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficace de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus,
- ➔ Fiabilité et intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner à l'extérieur une image fidèle et sincère de l'entreprise,
- ➔ Conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

6.1.1 Composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de CNP Assurances s'appuie sur le référentiel international défini par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Il s'articule autour des cinq composantes suivantes :

- ➔ Un environnement de contrôle efficace incluant des responsabilités et rôles clairement identifiés et formalisés,
- ➔ Une mesure et une surveillance régulière des risques,
- ➔ Des activités de contrôle qui permettent de réduire les risques,
- ➔ Une information pertinente, régulière et rigoureuse,
- ➔ Un pilotage du contrôle interne au niveau des organes de direction et de surveillance.

6.1.2 Périmètre du dispositif

Le périmètre social couvre :

- ➔ CNP Assurances et ses filiales consolidées détenues directement et indirectement,
- ➔ les filiales non consolidées des sociétés précisées supra dans lesquelles CNP Assurances (ou ses filiales) exerce une gestion de fait,
- ➔ les organismes (GIE,...) dans lesquels CNP Assurances est associée (ou membre) solidairement responsable.

Le périmètre des risques concerne l'ensemble des risques significatifs encourus par le groupe CNP Assurances. Ces risques sont classifiés en trois grandes catégories : risques financiers, risques techniques d'assurance et risques opérationnels.

6.1.3 Organisation du Contrôle interne dans le groupe CNP

L'organisation du contrôle interne du groupe s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise selon une logique pyramidale à deux niveaux :

Les acteurs en charge du contrôle de premier niveau sont :

Les responsables opérationnels qui ont pour rôle de s'assurer de l'existence de dispositifs permettant de maîtriser les risques propres à leurs activités. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

Les acteurs en charge du contrôle du deuxième niveau sont :

Les contrôles de deuxième niveau sont exercés par deux acteurs, rattachés directement au Directeur Général.

La Direction de l'Audit Interne exerce une fonction d'appréciation régulière du dispositif de Contrôle interne du Groupe, en vérifiant, sur la base de missions ciblées, par une approche systématique et méthodique, l'existence et la pertinence des processus de contrôle et de management des risques et fait des propositions pour en améliorer l'efficacité.

La Direction des Risques et de la Conformité, a pour mission d'identifier, de mesurer et de traiter, avec les responsables des entités les risques significatifs encourus par le Groupe, de gérer directement la maîtrise de certains risques et de piloter le système de contrôle interne, en s'assurant de l'existence et de l'efficacité des contrôles prévus au sein des processus.

A ces acteurs, s'ajoutent des instances de contrôle ad hoc chargées de superviser le suivi de la qualité et de l'efficacité du système de contrôle interne au sein de CNP Assurances.

6.1.4 Impact de la réglementation

Les dispositions du titre III de la loi de sécurité financière relatives à la modernisation du contrôle légal des comptes et à la transparence devaient inciter les entreprises à renforcer leur dispositif de contrôle interne.

Dans cette perspective, la CNP avait lancé dès l'automne 2003 un chantier stratégique en deux phases, chantier qui s'est déroulé conformément au calendrier arrêté et achevé mi-2008.

La phase I, achevée en 2005, avait pour objectif essentiel la construction du référentiel de contrôle interne du Groupe. Le référentiel externe choisi dès la fin 2003, le COSO, a permis de structurer l'approche mise en place. La phase II du projet, aboutie mi-2008, avait pour objectif la mise en place d'un processus continu d'évaluation des contrôles et des risques résiduels au sein des processus significatifs au regard des comptes. Cette évaluation débouche sur des actions d'amélioration à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

L'évolution continue de la réglementation en matière de contrôle interne, illustrée par le décret du 13 mars 2006 qui fait obligation aux entreprises d'assurances de transmettre annuellement à l'ACAM un rapport sur le contrôle interne (en attendant les effets de la directive Solvency 2) et la mise en cause de plus en plus fréquente de la responsabilité des entreprises pour ce qui a trait à la conformité des produits et aux règles éthique, ont amené la CNP à renforcer encore en 2006 son dispositif de contrôle interne.

Sur proposition de son Président, le Directoire avait décidé fin 2006 de mettre en place un dispositif spécifique visant à renforcer la maîtrise de ces deux risques importants avec la création d'une fonction conformité attribuée à la Direction des risques et de la conformité. Cette fonction opérationnelle depuis 2007 continue à monter en charge.

La future directive Solvency 2 aura elle aussi un impact sur le dispositif de contrôle interne des entreprises d'assurance et sa mise en place est suivie de près par la CNP afin d'intégrer le plus en amont possible les évolutions qui se dessinent progressivement.

6.2 Dispositif global d'évaluation et de pilotage des risques

Le dispositif CNP repose sur 2 axes : un gestion formalisée des risques les plus importants et une évaluation permanente des risques inhérents aux processus-clés.

6.2.1. Gestion des risques financiers et techniques formalisée

Les risques les plus critiques pour une compagnie d'assurance sont, d'abord, les risques financiers, puis, les risques techniques, car susceptibles de produire des effets brutaux propres à mettre en péril rapidement la survie de l'entreprise.

CNP Assurances a toujours veillé à ce que les éléments de sa politique de gestion de ces risques soient clairs et qu'en particulier des limites soient fixées et que les niveaux de décisions soient établis sans ambiguïté.

Au-delà d'une mise à jour au fil de l'eau des différents éléments qui composent ces dispositifs, une revue complète s'impose de manière régulière. 2008 a été l'année de ce réexamen, avec notamment une confrontation des pratiques CNP à celles du marché.

Cette revue a permis de confirmer la pertinence de l'existant et a conduit en parallèle à améliorer la formalisation des dispositifs pour aboutir à un cadre de référence commun applicable à tous les risques. Tout dispositif de gestion de risque doit désormais couvrir systématiquement 3 thèmes essentiels :

- ➔ le cadre de référence du risque (périmètre du risque, contraintes réglementaires, règles et limites CNP) ;
- ➔ la définition du processus amont de gestion du risque (modalités d'instruction des dossiers, niveaux et modalités des décisions) ;
- ➔ la définition du processus aval de surveillance du risque (suivi du risque, procédure d'urgence).

Le caractère opérationnel de ces dispositifs est un élément clé pour une bonne gestion des risques dont certains points sont évoqués un peu plus loin.

6.2.2. Evaluation permanente des risques

Le dispositif s'appuie sur les processus de l'entreprise qui ont tous fait l'objet d'une modélisation mise à jour au fil de l'eau.

La modélisation d'un processus comporte deux étapes :

- ➔ d'une part, la description de l'enchaînement des activités au sein du processus, complétée notamment par les objectifs poursuivis, les acteurs majeurs, les informations entrantes et sortantes du processus
- ➔ d'autre part, le recensement et l'évaluation des risques bruts associés à chaque étape du processus, le recensement et l'évaluation des contrôles mis en place et, in fine, l'évaluation des risques résiduels.

La CNP a bâti son modèle d'affaires autour de 51 processus majeurs. Sur ce nombre, 12 processus majeurs ont un impact significatif sur les comptes et 18 sont jugés critiques au regard des affaires. Ces processus font l'objet d'une mise à jour aussi souvent que nécessaire.

Cette approche donne une vision extrêmement détaillée des risques et permet une analyse et une réponse fine à chacun des risques insuffisamment maîtrisés. Elle a donc un caractère opérationnel très appréciable

Le dispositif mis en place permet d'obtenir une évaluation annuelle de la maîtrise des risques et du contrôle interne des processus que l'entreprise juge clés.

Il comporte deux piliers : l'évaluation des contrôles et l'évaluation des risques et débouche sur des actions d'amélioration prioritaires.

➤ **L'évaluation des contrôles**

Elle s'appuie sur 2 méthodes

- Une première qui est l'auto évaluation des contrôles par les opérationnels qui en ont la charge. Il s'agit pour eux de s'engager notamment sur le niveau de documentation et de formalisation des contrôles et sur le traitement des anomalies qu'ils permettent de détecter ;
- une deuxième que sont les tests réalisés par une direction spécialisée et indépendante des opérationnels. Il s'agit là de vérifier l'existence des contrôles, leur bonne exécution et leur efficacité à couvrir les risques. Les tests couvrent chaque année au moins 10% des contrôles auto évalués.

L'auto évaluation des contrôles a commencé à être déployée dès 2006 et le dispositif fonctionne de manière normalisée depuis 2 ans maintenant. Les éléments clés de la démarche d'auto évaluation sont les suivants :

- Les opérationnels qui ont la responsabilité des contrôles (l'exécutant du contrôle ou son supérieur hiérarchique) les évaluent et font valider ces évaluations par leur responsable hiérarchique.
- L'évaluation est faite grâce à un questionnaire standardisé,

L'évaluation des contrôles ne constitue qu'une étape pour disposer d'une évaluation des risques résiduels supportés par l'entreprise.

➤ **L'évaluation des risques**

Les contrôles recensés au sein des processus doivent couvrir les risques inhérents (ou risques bruts) aux activités du processus. Le niveau du risque brut est celui du risque « spontané » en l'absence de tout dispositif de contrôle.

L'évaluation du risque brut est une combinaison de l'impact potentiel du risque s'il survenait, et de son occurrence. Ils sont l'un et l'autre évalués selon une échelle à 4 niveaux : Critique, Elevé, Modéré, Faible.

Le risque résiduel est le niveau de risque après prise en compte de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques en place. Il est évalué sur la même échelle à 4 niveaux que celle utilisée pour le risque brut.

Les évaluations des risques résiduels sont revues à l'issue de chaque campagne d'autoévaluation ou de tests.

➤ Les actions d'amélioration prioritaires

Les priorités d'actions sont concentrées sur les contrôles clés défaillants. Sont « clés » :

- ➔ Tous les contrôles en regard de risques bruts critiques ou élevés.
- ➔ Tous les contrôles en couverture d'au moins 4 risques bruts modérés.

Parmi ces contrôles clés, une partie d'entre eux est particulièrement sensible : ceux dont la défaillance laisse le risque résiduel à un niveau « critique » ou « élevé ».

Les plans d'actions décidés pour remédier à ces défaillances et améliorer la maîtrise des risques font l'objet d'un suivi particulier par le Directeur Général et le Comité exécutif et d'un reporting annuel au Président du Conseil d'Administration.

A fin 2008, tous les processus significatifs au regard des comptes ainsi que 2 processus critiques au regard des affaires ont fait l'objet d'une évaluation selon la méthodologie décrite ci-dessus et un certain nombre de plans d'actions ont été lancés dans la foulée des résultats.

6.3 Outils et procédures de prévisions d'évolution des engagements en cours et leur couverture

Le groupe CNP s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis à vis de ses actionnaires.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- ➔ de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs ;
- ➔ de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre ;
- ➔ d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Plus précisément :

- ➔ le dispositif de prévisions permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;
- ➔ le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

Le dispositif général de prévision

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du dispositif de prévisions de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen - long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;

- modèle spécifique aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle et collective intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;
- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier et le maintien des parts de marché de l'entreprise. Des scénarii alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

6.4 Caractéristiques des engagements de l'assureur

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

⇒ les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (8 à 10 ans en général).

Une classification des contrats de ce type par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme,
- contrats à taux majoré fixe (75% du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus,
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60% du TME à la date du versement.

Le bon adossement de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne.

⇒ les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- ➔ la durée viagère qui est aléatoire,
- ➔ le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle.

Le groupe CNP définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

Politique de réassurance

Le dispositif de réassurance des portefeuilles répond aux objectifs suivants :

- ➔ une politique de groupe qui intègre les contrats de CNP Assurances et de ses filiales
- ➔ une protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille du groupe CNP et sa capacité à porter les risques : protections Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- ➔ le partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille ;
- ➔ l'acquisition de savoir-faire dans la souscription des risques aggravés.

Par ailleurs, d'autres cessions ont été mises en place pour des raisons stratégiques et commerciales. Des outils de suivi des portefeuilles réassurés ont été développés pour assurer un suivi régulier des résultats et faciliter les échanges avec les réassureurs.

Le caractère suffisant des provisions

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- ➔ la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt,
- ➔ la prise en compte de l'allongement de la longévité au-delà de la table réglementaire des rentiers sur la base de notre anticipation de l'expérience par l'utilisation d'une table certifiée,
- ➔ l'évaluation permanente des risques via :
 - un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires ;
 - des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

6.5 Couverture des engagements

Les résultats des travaux de simulation actif - passif inspirent largement la stratégie d'investissement mise en œuvre par le groupe CNP pour chacun de ses portefeuilles. La stratégie d'investissement doit notamment permettre de faire face en toutes circonstances aux engagements vis-à-vis des assurés tout en optimisant l'allocation des actifs et les performances.

6.5.1 Organisation de la gestion financière de CNP Assurances

Les principales catégories de contrats jugées homogènes sont adossées à des portefeuilles d'actifs dont la politique de gestion financière est spécifique et adaptée aux passifs qui leur sont affectés.

Le fondement de ce mode de gestion est parfois contractuel, prévu dans les conditions générales du contrat, ou de nature commerciale, en accord avec le client ou le partenaire.

Le groupe CNP est ainsi amené à gérer plusieurs portefeuilles différents, même si dans les états réglementaires (et en particulier l'état qui récapitule l'ensemble des placements de chaque société d'assurance) n'apparaissent à part que les catégories de contrat dont le cantonnement est expressément prévu par le Code des Assurances (partie réellement en unités de compte des contrats multisupports et actifs correspondant aux Régimes de retraite de l'article L 441-1 du Code des Assurances).

Pour chacun de ces portefeuilles, CNP Assurances détermine une stratégie d'investissement qui précise notamment:

- ➔ l'allocation d'actif,
- ➔ le choix des maturités des obligations et des couvertures éventuelles,
- ➔ la politique de dégagement des plus-values,

Cette politique s'appuie essentiellement sur les résultats de la gestion actif-passif : analyse des gaps futurs de trésorerie et de taux, simulations à moyen, long terme du comportement du portefeuille face à des évolutions contrastées des marchés financiers.

La stratégie ainsi élaborée est ensuite communiquée au gérant de portefeuille dont la mission est, dans le cadre ainsi défini, d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie en fonction des opportunités de marché (timing et choix des valeurs).

6.5.2 Risque actions

Les investissements en actions et en OPCVM à dominante "actions" représentent 12% des actifs du groupe (hors revalorisation, hors unités de compte).

Les portefeuilles d'actions sont investis dans des OPCVM largement diversifiés, en Europe et dans le monde, ou bien en direct, sur les marchés de la zone euro.

Le portefeuille d'actions en direct est très diversifié. La performance des portefeuilles actions est suivie sur une base mensuelle.

Le risque global lié à l'exposition au marché actions de chaque société du groupe CNP est suivi mensuellement, notamment par la mesure du seuil de déclenchement de la "provision pour risque d'exigibilité".

6.5.3 Risque de dotation à la provision pour risque d'exigibilité

Le Code des Assurances prévoit que l'assureur doit constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE) si l'ensemble de ses positions, appréciées au niveau de chaque canton réglementaire et évaluées selon l'article R 332.20 du Code des assurances est en moins-values latentes après dotation des provisions pour dépréciation durable. Ceci concerne essentiellement les actions, les OPCVM et l'immobilier.

Dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance françaises, une dotation à la PRE de 238,9 M€ est constatée au titre de 2008, après un étalement effectué principalement sur 8 ans conformément aux nouvelles dispositions du Code des assurances.

6.5.4 Risque crédit

La stratégie pour la gestion du risque émetteur vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur, ou par zone géographique.

Un comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

Au 31 décembre 2008, le portefeuille obligataire du groupe consolidé (hors Brésil) comporte 96% d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 49% bénéficient de la meilleure notation (AAA).

6.5.5 Risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée: moins de 1% des placements des sociétés françaises du groupe sont libellés en devises autres que l'euro.

6.6 Gestion actif-passif

Le groupe CNP effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarios contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif - passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarios caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarios, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

6.6.1 Exposition à la baisse des taux d'intérêt

Le groupe CNP analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif-passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarios de baisse des taux.

Ceci résulte de la mise en application depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les conditions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux,
- mise en œuvre de la prorogation et de la « viagérisation » à taux minimum garanti 0 % des contrats à prime unique à taux garanti,
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères,
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente

6.6.2 Exposition à la hausse des taux d'intérêt

Le groupe CNP est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan.

Au passif :

- * mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant en cas d'évolution défavorable des marchés d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire.
- * limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance) offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

A l'actif :

- * les obligations à taux variables et indexés représentent environ 10% des portefeuilles ;
- * une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP est couverte par des options de type caps. Au cours de l'année 2008, le programme de couvertures a été à nouveau complété.

Les couvertures acquises par la CNP permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté.

Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

6.7 Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

6.7.1 Risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit

Les assignations enregistrées en 2008 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par la CNP enregistrent une baisse de 8% par rapport à l'exercice 2007. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 5%, ce qui porte à 1672 les procès en cours au 31/12/08. Cette baisse est moindre que celle enregistrée en 2007 (8%) car le nombre de dossiers classés a diminué de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par la CNP tant en assurance individuelle que collective.

Les décisions rendues par les différentes juridictions au cours de l'année écoulée, comme au cours des années précédentes, sont majoritairement favorables à la CNP, et ce, de manière relativement stable dans le temps. Le pourcentage de contentieux gagnés par la CNP (ou abandonnés par l'autre partie) va croissant au fur et à mesure que l'on monte dans le degré de juridiction puisqu'il est de 62 % en première instance, de 73 % en appel et de 80 % en cassation. Si les résultats en première instance accusent une légère baisse par rapport à ceux de 2007 (65 %), ils augmentent d'un point en cause d'appel. Les résultats en cassation, quant à eux, sont passés de 84 % en 2007 à 80 % en 2008, ce qui reste très favorable.

En tout état de cause, la CNP assure la maîtrise de ce risque de contentieux, en constituant des provisions à hauteur de l'enjeu du litige. (9,4 millions d'euros de provisions enregistrées à fin 2008 au seul titre des frais de défense, des prétentions adverses en article 700 et

dommages intérêts, les montants concernant le principal étant fournis par les services de gestion).

6.7.2 Risques émergents d'assurance

Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant la CNP à un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

L'exercice du droit de renonciation

Ce risque a déjà été souligné dans les précédents rapports. Pour mémoire, il trouve sa source dans une jurisprudence défavorable aux assureurs rendue en 2006 par la Cour de cassation.

L'opération de sécurisation du stock, commencée fin 2007, et qui s'est poursuivie sur 2008, a permis de consolider une partie importante du portefeuille. Parallèlement, et en cohérence avec cette opération, les contestations portant sur des contrats « non sécurisés » ont été transigées. De ce fait, les contentieux sur cette question se sont taris.

L'assurance en couverture des emprunteurs

La polémique initiée en 2007 par l'association UFC Que choisir à propos de la participation aux bénéficiaires des contrats de groupe en couverture ne s'est pas poursuivie en 2008, du moins sur un plan médiatique.

En ce qui concerne les procédures sur le fonds en instance devant le TGI de Paris, elles sont toujours au nombre de deux. Aucune nouvelle procédure n'a été enregistrée en 2008. En revanche les décisions ne sont toujours pas rendues.

Quant aux trois procédures initiées devant des juges de proximité, une s'est soldée par un défaut de comparution de l'adversaire. Les deux autres sont en attente.

Force est donc de constater que la déferlante de contentieux annoncée par les médias ne s'est pas produite.

A noter deux procédures particulières :

- ➔ En premier lieu, UFC a demandé en référé la communication de toutes les conventions financières liant la CNP à ses partenaires bancaires, afin vraisemblablement d'avoir accès aux taux de commissionnement. Cette demande a été rejetée par les juges.
- ➔ En second lieu, cette même association a déposé courant de l'été 2008 une plainte devant le Conseil de la concurrence, dénonçant des pratiques anti-concurrentielles sur ce segment d'activité. Sans explication, cette plainte a été retirée durant l'automne.

6.7.3 Maîtrise et suivi des textes

La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi des textes en préparation et la participation, par le biais des instances représentatives de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes afin d'en illustrer concrètement les impacts. En tant que leader en assurance de personnes, CNP Assurances dispose de la légitimité, notamment dans le cadre de la convention AERAS, pour proposer des modalités d'élargissement de la

couverture d'assurance, directement opérationnelles et prenant en compte les avancées déjà largement présentes dans les procédures qu'elle avait mises en place.

D'une manière générale, tout le travail d'application des textes, souvent complexes voire sophistiqués, prend en compte l'objectif majeur de rendre compréhensible à l'assuré le contexte contractuel dans lequel se situe son opération. C'est là un des services importants rendus au client en même temps que la garantie de relations de confiance avec les assurés, qui doivent se traduire favorablement sur les taux de réclamations et de litige.

6.7.4 Risques de blanchiment

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constitue une préoccupation quotidienne de CNP Assurances. Le dispositif mis en œuvre pour faire face à ce risque se veut complet. Il repose sur :

- Une organisation spécifique, au travers d'une filière « anti-blanchiment » qui mobilise des représentants de toutes les directions concernées de l'entreprise.
- Des procédures pour détecter des opérations susceptibles de dissimuler une tentative de blanchiment ou de financement du terrorisme. Ces procédures, destinées aux opérationnels, leur indiquent les contrôles sur pièce à effectuer et fixent les seuils d'alerte.
Des contrôles a posteriori approfondis sont, en outre, effectués par le service spécialisé dans la lutte contre le blanchiment pour détecter d'éventuelles opérations anormales qui auraient échappé au contrôle de premier niveau. Ces contrôles sont opérés sur les bases de gestion à partir de critères d'alerte et donnent lieu ensuite à des contrôles sur pièces complétées le cas échéant de demandes d'investigations auprès du réseau partenaire concerné.
- L'information du personnel et la formation des collaborateurs les plus directement concernés.
- Un contrôle du dispositif par un reporting détaillé au Comité exécutif faisant le point sur l'ensemble des actions menées dans l'année et sur les résultats obtenus. Des audits réguliers confiés au service de l'audit interne complètent ce contrôle.

Les procédures et contrôles mis en place évoluent, bien sûr, au fur et à mesure des changements réglementaires lesquels amènent à un renforcement permanent des règles internes. Ainsi la transposition de la troisième directive relative à la lutte contre le blanchiment va amener certainement à compléter les procédures CNP.

Le dispositif CNP est communiqué aux filiales étrangères du Groupe qui doivent reprendre les principes mis en place par la maison mère tout en respectant la réglementation locale.

6.8 Couverture des risques d'exploitation

Le processus d'identification, de mesure et de surveillance des risques, présenté ci-dessus et mis en œuvre au sein du groupe CNP, permet de traiter efficacement les risques encourus par CNP Assurances. Ce processus intègre un ensemble de dispositifs visant à réduire la probabilité de survenance de ces risques et leur impact. Parmi ceux-ci, figurent deux dispositifs transversaux : le programme d'assurances et le plan de continuité d'entreprise.

6.8.1 Programme d'assurances

CNP Assurances, après revue régulière de ses risques, définit et met en place un programme d'assurances lui permettant de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités. Ce plan d'assurances est constitué de couvertures pour partie transversales pour le Groupe et pour partie spécifiques par filiale.

En France, les polices souscrites concernent :

- ➔ Les assurances de dommages aux biens : tous risques bâtiments, tous risques informatiques
- ➔ Les assurances de responsabilité civile
- ➔ L'assurance de la flotte automobile
- ➔ Les assurances « tous risques chantiers »
- ➔ Les assurances de personnes (assistance)

Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du Groupe CNP. En 2008, le Groupe a dépassé largement les deux millions d'euros de primes d'assurance et considère que son niveau d'assurance est globalement satisfaisant.

6.8.2 Plan de continuité d'entreprise

CNP Assurances a mis en place un dispositif propre pour faire face au risque de l'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Pour cela, elle s'est dotée d'un plan de continuité de l'entreprise qui peut être déclenché en cas de survenance d'un sinistre majeur.

Ce plan a vocation, en cas de crise, à permettre la mise en place des actions immédiates nécessaires à la reprise des activités et de fournir ainsi un niveau de service suffisant aux clients et aux partenaires avec une interruption minimum.

Le plan de continuité de l'entreprise est construit autour de trois axes essentiels :

- ➔ le recensement et l'analyse des activités sensibles, qui donnent lieu à l'élaboration de plans de continuité des activités pour chacune des directions de l'entreprise,
- ➔ l'évaluation des ressources nécessaires à la reprise d'activité, qu'ils s'agissent des ressources en personnel, en informatique ou logistique,
- ➔ la définition d'une organisation ad hoc constituée de plusieurs cellules de crise aux attributions distinctes.

Le plan de continuité de l'entreprise fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle et d'une révision générale annuelle qui permettent de prendre en compte les évolutions des besoins de l'entreprise et de vérifier la bonne adéquation des ressources. Cette révision, organisée par Direction, est désormais doublée d'une analyse par processus afin d'améliorer encore la cohérence du dispositif et sa rationalité.

La pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'entreprise sont évaluées concrètement, plusieurs fois par an, grâce à des exercices de stimulation de crise réalisés sur les différents sites de la CNP.

En 2008, six tests ont eu lieu qui ont concerné, notamment, les trois sites principaux de CNP Assurances (Paris, Arcueil et Angers). Dans chacun des cas, le test s'est déroulé sur des services comprenant plusieurs dizaines de personnes et dont les activités sont vitales pour l'entreprise.

Le test se déroule d'une façon qui se veut la plus proche possible de la réalité : les locaux sont rendus inaccessibles et les personnels concernés par le test sont laissés dans l'ignorance de l'opération jusqu'à son déclenchement effectif.

Ces tests ont permis de vérifier, notamment, la rapidité de la remontée d'alerte, la réactivité des équipes en charge de la mise en place des ressources et de la mise en route opérationnelle des centres de repli.

Le risque de pandémie grippale a fait l'objet d'une veille attentive et le plan d'actions a été mis à jour en 2008, en cohérence avec les informations des Autorités publiques

6.9 Autres risques et aspects sociaux

Depuis 2001, CNP Assurances a intégré dans ses normes éthiques d'entreprise, en concertation avec ses partenaires sociaux, une nouvelle règle déontologique applicable à ses procédures d'appels d'offre. En particulier, a été insérée dans ces procédures une clause exigeant des soumissionnaires des renseignements d'ordre social, afin de vérifier que les entreprises avec lesquelles contracte la CNP respectent leurs obligations sociales. Le non respect de cette clause est un motif d'exclusion de l'appel d'offre.

Par ailleurs, CNP Assurances qui a signé en 2006 la Charte de la diversité dans l'entreprise, poursuit son engagement à lutter contre toute forme de discrimination et à favoriser le pluralisme et la diversité au travers de ses recrutements et de la gestion des carrières de ses collaborateurs. Ces principes sont repris dans les contrats avec les agences d'intérim travaillant pour CNP Assurances.

7 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Spécialiste de la gestion du risque, facteur de sécurisation financière et porteur d'engagement à très long terme, le groupe CNP est, par nature, acteur de développement durable. Ses principes de fonctionnement intègrent depuis toujours la responsabilité sociale de l'entreprise, en totale cohérence avec ses principaux actionnaires et ses grands partenaires distributeurs investis d'une mission d'intérêt général.



WE SUPPORT

En rejoignant les premiers signataires français du Pacte Mondial dès 2003, CNP Assurances donnait un nouvel essor à ces engagements et élargissait ses préoccupations à l'environnement. Les filiales internationales partagent ces orientations. En 2007, la filiale portugaise rejoignait le Pacte mondial, en 2008 c'est le tour des sociétés argentine et brésilienne.

La qualité de la démarche est reconnue par les analystes extra-financiers. Vigéo place ainsi CNP Assurances parmi les toutes premières sociétés d'assurance de son panel européen. La performance du groupe est supérieure à la moyenne du secteur dans chacun des 6 critères, et se positionne particulièrement bien en matière de Ressources humaines et d'Engagement sociétal. Le titre est intégré à plusieurs indices ISR européens.

RECHERCHE ISR

Rating

CNP Assurances - Mai 2008

Secteur : Insurance

Entreprises dans le panel sectoriel : 34

www.vigeo.com

Performance environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise

Domaines min - / max ++	Ratings 05/2008
Droits humains	=
Environnement	=
Ressources humaines	+
Comportements sur les marchés	+
Gouvernement d'entreprise	=
Engagement sociétal	+

Positionnement de la performance de l'entreprise ● au regard des entreprises de son secteur (min — max)

Droits humains : droits humains fondamentaux, libertés syndicales, négociation collective, non-discrimination, travail forcé, travail des enfants

Environnement : protection de l'environnement dans la fabrication, la distribution, l'utilisation et l'élimination du produit

Ressources humaines : dialogue social, conditions de travail, santé et sécurité, valorisation des emplois et des compétences, systèmes de rémunérations

Comportements sur les marchés : relations avec les clients, les fournisseurs et les sous-traitants, respect des règles concurrentielles, prévention de la corruption

Gouvernement d'entreprise : conseil d'administration, audits et mécanismes de contrôle, droits des actionnaires, rémunérations des dirigeants

Engagement sociétal : impacts sur les territoires d'implantation, contribution au développement économique et social, causes d'intérêt général

Le rating est le positionnement de la performance de l'entreprise au regard des entreprises du secteur

- ++ l'entreprise est classée parmi les entreprises les plus engagées de son secteur
- + l'entreprise est classée parmi les entreprises actives de son secteur
- = l'entreprise est classée dans la moyenne des entreprises de son secteur
- l'entreprise est classée parmi les entreprises en dessous de la moyenne de son secteur
- l'entreprise est classée parmi les entreprises les moins avancées de son secteur

CORPORATE SOCIAL RESPONSIBILITY RATINGS

Tous les volets de la démarche ont été consolidés en 2008.

L'obtention du Label Diversité tout juste créé, consacre les avancées réalisées pour promouvoir l'égalité des chances depuis des années et la volonté de progresser encore.

Le bon score atteint par les principaux contrats d'Assurance vie Epargne distribués par les Caisses d'Epargne sous les 3 critères du projet Bénéfices futurs (Sécurité, Responsabilité et Climat) atteste de la cohérence de la démarche globale.

La présence de l'entreprise parmi les 6 sociétés françaises nominées pour le 1^{er} Prix de l'Investisseur responsable reconnaît la qualité des actions mises en place dans la gestion d'actifs.

Citons enfin la participation active de l'entreprise à l'élaboration de la Charte Développement durable de l'Association Française de l'Assurance, un des premiers secteurs en France à s'engager ainsi collectivement et sur tous les volets de l'activité.

7.1 Organisation de la démarche

La démarche est animée par la Direction du Développement durable, qui est directement rattachée au Directeur général. Des groupes de travail transversaux approfondissent les projets et le Comité exécutif examine régulièrement le plan d'action et les avancées.

Toutes les filiales internationales ont également désigné des structures en charge de la démarche. Les partages d'expérience se développent progressivement.

En France comme au Brésil, la coopération engagée avec les grands actionnaires et partenaires distributeurs, eux-mêmes très engagés, apparaît très porteuse.

CNP Assurances participe aux réflexions de place sur la responsabilité sociale des entreprises (ORSE, Commission développement durable de l'Association Française de l'Assurance), de même qu'aux travaux qui rassemblent sur ce thème les filiales de la Caisse des dépôts.

7.2 Gouvernance responsable

Dans le cadre du régime des sociétés anonymes à Conseil d'administration, les statuts de CNP Assurances dissocient les fonctions de Président du Conseil d'administration de la responsabilité de la gestion quotidienne dévolue au Directeur général.

Conformément aux dispositions du Pacte d'actionnaires publiées par l'AMF, 12 des 18 membres du Conseil représentent les parties au Pacte. Ce même texte prévoit qu'au-delà des obligations réglementaires, un siège est réservé aux représentants des salariés.

Dans l'esprit des recommandations de place sur la gouvernance, le Conseil d'administration s'est doté de 3 Comités spécialisés. Le Comité stratégique est présidé par le Président du Conseil, non partie au pacte d'actionnaire. Le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations sont présidés par des administrateurs indépendants. Chacune de ces instances a adopté un Règlement intérieur.

Le Directeur général est assisté par 4 Directeurs généraux adjoints, dotés de larges délégations de pouvoir dans leur domaine de compétences : finances, développements et partenariats, innovation et gestion, international. Il assume en direct la supervision des fonctions centrales de l'entreprise. Tous les services de l'entreprise sont ainsi directement représentés au sein du Comité exécutif, instance de réflexion, de coordination et d'échanges, qui traite tous les sujets d'intérêt transversal à l'entreprise et le pilotage stratégique, pour préparer les décisions du Directeur général.

CNP Assurances a mis en place une politique ambitieuse pour informer ses 142 000 actionnaires individuels, à travers de nombreuses publications et contacts. Ces actions sont particulièrement développées dans la perspective des assemblées générales, qui se tiennent sur le principe d'«une action, une voix». Le Cercle propose des services privilégiés à tous, sans détention minimale.

L'actionnariat salarié est régulièrement promu dans le Groupe depuis l'introduction en Bourse, par des augmentations de capital réservées et des distributions d'actions gratuites. Fin 2008, plus de quatre salariés en France sur cinq, et deux sur trois à l'international, sont actionnaires. Leur participation est inférieure à 1% du capital total vu le montant élevé du ratio capital/salarié. Mais *l'affectio societatis* est sensible puisque cette détention représente en moyenne 15 K€ à fin 2008.

L'information financière s'attache à assurer transparence et qualité dans le respect des obligations légales.

7.3 Employeur responsable

Toutes les sociétés du Groupe partagent quatre principes :

- ➔ le respect des droits de l'homme,
- ➔ la liberté d'association et le droit à la négociation collective,
- ➔ l'accompagnement des collaborateurs dans la durée
- ➔ et la promotion de l'égalité des chances.

Le Directeur général de CNP Assurances suit directement la gestion des ressources humaines et préside effectivement les réunions du Comité d'entreprise.

En France, la politique s'attache à accompagner dans la durée les 3 033 collaborateurs, effectif en croissance avec l'intégration des salariés d'Ecureuil vie en début d'année. La priorité est ainsi donnée à la mobilité interne. Celle-ci a représenté près de 60% des recrutements en 2008. Le budget dédié à la formation atteint le triple des obligations légales.

La promotion de l'égalité des chances est un axe majeur depuis de nombreuses années. Dans la lignée des actions engagées en faveur de l'emploi des handicapés, l'insertion des jeunes et l'égalité homme/femme ou encore pour prévenir la souffrance au travail, l'entreprise a signé la Charte de la diversité fin 2006 et vient d'obtenir le label Diversité. L'objectif est de faire partager par l'ensemble de l'entreprise la conviction que la diversité est un levier de progrès social et d'efficacité.

Tous les collaborateurs du groupe bénéficient de conventions collectives sectorielles. Les fournisseurs et prestataires de service doivent également respecter la réglementation internationale du travail.

7.4 Assureur responsable

En la matière, le groupe CNP s'est fixé 2 priorités :

- ➔ Etre un facteur de confiance
- ➔ Contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale.

7.4.1 Instaurer la confiance

La confiance est une « matière première » essentielle pour un assureur de personnes. Elle l'est encore davantage pour le groupe CNP du fait de ses valeurs d'intérêt général.

Mais la confiance ne se décrète pas, elle se construit. Pour la CNP, le socle est constitué par le respect d'une déontologie exigeante dans tous les aspects de l'activité, la qualité de la conception et de la gestion des contrats et une stratégie financière responsable alliant sécurité et optimisation de la performance.

Déontologie

Les collaborateurs ont été sensibilisés de nouveau en 2008 aux enjeux déontologiques. Les principales règles sont désormais disponibles sur l'intranet. Le Code de bonne conduite mis en place dès 1994 a été refondu et enrichi pour intégrer les nouveaux enjeux transverses ou spécifiques aux différents métiers de l'entreprise. Le réseau CNP Trésor est particulièrement mobilisé sur le devoir de conseil. Les conventions passées avec les grands réseaux distributeurs intègrent aussi cette préoccupation.

Qualité de service

Offrir la qualité de service attendue des clients est particulièrement exigeant quand on connaît la complexité du contrat d'assurance vie sous l'angle financier, mais aussi juridique et fiscal.

Avec près de 14 millions de contrats individuels en cours, 12 millions d'assurés en couverture de prêts, 20 000 collectivités locales et 4 000 entreprises souscriptrices, CNP Assurances concilie efficacité industrielle et service personnalisé, grâce à une organisation « orientée client » et un recours optimisé aux nouvelles technologies.

Des engagements qualité sont contractualisés avec chaque partenaire, notamment en termes de délai de traitement. Des engagements sont également précisés dans les conditions générales des contrats.

Dans la lignée des actions conduites depuis toujours grâce à la bonne insertion de ses réseaux dans le tissu local, CNP Assurances a organisé rapidement la mise en œuvre des dispositions de la loi de 2007 permettant la recherche des bénéficiaires des contrats non réclamés. En 2008, 918 bénéficiaires ont été retrouvés. Ce nombre représente 4% des demandes transmises à l'AGIRA, proportion beaucoup plus faible que son poids dans l'encours.

Les postes de travail du réseau des Caisses d'Epargne permettent de réaliser 90% des opérations courantes immédiatement sur le point de vente. Le nouveau produit commercialisé par La Poste « Cachemire » peut également être souscrit directement du poste de travail. Un simulateur d'options a été introduit pour conseiller le client. De même, CNPnet permet de finaliser en direct plus de 70% des dossiers d'assurance en couverture de prêts du Crédit agricole et des Caisses d'Epargne. Les conseillers CNP Trésor bénéficient également d'outils pour gérer la relation commerciale.

La dématérialisation initialisée en 2008 sera un facteur de gains importants, en terme de délais comme de qualité, voire d'économie de papier.

La satisfaction des clients est mesurée, de la conception de l'offre aux grandes échéances de la gestion. La refonte du dispositif d'information annuelle des assurés individuels, qui génère 14,2 millions de plis pour un volume de 119 millions de pages, est un succès. Les conditions de réponse à la montée des demandes d'information en 2008 du fait de la conjoncture financière ont été appréciées des clients et des conseillers.

Le souci de qualité est permanent à chaque étape de la relation client. Les réclamations sont marginales et en baisse régulière. Le contact téléphonique permet le plus souvent d'apporter une réponse pertinente dans un délai court, et un Comité examine régulièrement les observations faites par les clients pour améliorer les process.

CNP Assurances a mis en place un dispositif de médiation strictement indépendant des services de gestion. Celui-ci permet de répondre en équité au-delà d'un pur raisonnement juridique. Le nombre de saisines augmente régulièrement mais reste très limité (986 demandes en 2008).

Parallèlement, les assignations continuent à diminuer (- 8% en 2008 et - 5% pour les contentieux en stock). Près des 2/3 des contentieux sont gagnés en 1^{ère} instance, le taux de succès augmentant encore en appel et cassation.

Politique d'investissement

Garante des engagements pris vis-à-vis des assurés (et en particulier de la sécurité absolue des montants souscrits en euro revalorisés chaque année) et des actionnaires, la gestion financière allie obligation de sécurité et optimisation de la performance. Investisseur responsable, le groupe CNP est conscient de son rôle majeur dans le financement de l'économie et sélectionne ses actifs avec rigueur.

La politique d'investissement se caractérise par une grande stabilité de l'allocation stratégique des actifs, sans exclure des ajustements tactiques en fonction de la situation des marchés, et par des durées de détention très longues. Les process de sélection et de gestion sont donc particulièrement exigeants et intègrent les enjeux extra-financiers.

Ainsi, l'ensemble du portefeuille actions bénéficie d'une gestion « best in class » grâce à une veille ISR régulière avec les principaux gérants, et des décisions graduées. La qualité du portefeuille peut être considérée comme bonne puisque l'évaluation équivaut à celle de l'indice ISR Aspi € zone 120. Cette démarche s'étend aux obligations corporate. Les obligations du secteur public et para public se concentrent sur les grands émetteurs de

l'OCDE, et en particulier ceux de la zone euro, ce qui exclut les émetteurs non démocratiques ou reconnus comme corrompus par Transparency international.

Les actifs immobiliers sont également gérés dans une perspective durable, associant aux enjeux de performance, des objectifs de sécurité ainsi que de respect de l'environnement et des droits de l'homme pour les usagers comme pour les personnels d'entretien. Les forêts font l'objet de plans de gestion intégrant le souci de la biodiversité. La mise en place d'une base de données des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments détenus en direct va permettre d'optimiser la gestion.

Actionnaire responsable, CNP Assurances vote dans les assemblées générales de la centaine de sociétés françaises dont elle détient des titres. La politique de vote définie par la direction générale vise à assurer ses intérêts d'actionnaire minoritaire à horizon de détention long. Cette pratique est progressivement étendue aux sociétés de la zone euro.

Enfin, pour permettre à l'assuré d'être aussi acteur de développement durable, la CNP s'attache à promouvoir, en lien avec ses partenaires, des supports ISR. Le réseau CNP Trésor commercialise depuis 2008 un fonds de fonds éthique et environnemental.

7.4.2 Lutter contre l'exclusion sociale

La seconde priorité du groupe s'appuie sur la conviction que l'accès aux produits financiers, et en particulier l'assurance, est un enjeu social. En réduisant les vulnérabilités, l'assurance crée un effet de levier dans la dynamique du développement.

Le groupe CNP s'attache donc à lutter contre l'exclusion financière, en offrant, avec ses partenaires distributeurs, des produits accessibles aux moins favorisés et en veillant à couvrir le plus largement possible l'éventail des risques assurables.

Ainsi en France, les montants minimaux de versements des contrats phares sont volontairement faibles. Une garantie couvrant les factures de gaz a été lancée en 2008. Les produits Consorcio commercialisés au Brésil et en Argentine sont proches de la tontine. Les contrats de prévoyance apportent une couverture de base, et les délais de versement en cas de sinistre sont réduits pour répondre à l'urgence des besoins. Citons en matière de couverture de prêts, la promotion des garanties Perte d'emploi avec le CIF et le Crédit agricole.

Constamment engagée dans l'amélioration des conditions d'assurabilité de ses clients, CNP Assurances a limité en 2008 à 0,2% la part des dossiers refusés pour raison médicale. Les progrès thérapeutiques sont pris en compte dans les critères de sélection des risques. Des dispositifs ont été déployés pour limiter les acceptations avec majoration de tarif ou limitation de garantie, et pour favoriser l'accès de milliers de clients sans attendre que leur risque soit totalement stabilisé.

Soucieux de répondre aux besoins émergents, le groupe CNP est parmi les premiers à avoir développé une gamme de produits Dépendance. Cette expertise a permis à la filiale en Espagne d'être pionnier sur ce segment. L'apport des informations, conseils et services de Filassistance est particulièrement précieux pour les personnes fragiles.

Enfin, CNP Assurances est présente dans la micro assurance, notamment via la 1^{ère} couverture des créateurs d'entreprise en France développée par la Fondation Entreprendre pour la Cité en lien avec l'ADIE. Elle accompagne également le développement des entreprises en couvrant les prêts octroyés par Oséo. Elle soutient des programmes de micro finances à l'international depuis 2006.

7.5 Respect de l'environnement

L'activité d'un groupe financier comme le groupe CNP a un impact direct limité sur l'environnement et concerne essentiellement les émissions de gaz carbonique. Tout est néanmoins fait pour réduire les consommations.

Ces efforts ont permis de réduire de plus de 2% en 2008 les émissions directes de CNP Assurances, qui représentent environ 5 500 tonnes équivalent CO₂. Les actions ont été engagées sur chacun des trois principaux facteurs d'émission :

- ➔ l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés,
- ➔ les déplacements et
- ➔ la gestion des bâtiments d'exploitation et des actifs immobiliers.

Les multiples initiatives engagées depuis 3 ans ont permis de renverser la tendance naturelle à la croissance continue de la consommation de papier. Pour mobiliser les collaborateurs en France, une partie de l'intéressement est liée depuis 2007 à ces économies. La croissance du nombre de contrats gérés et des informations transmises aux assurés tend à accroître les volumes, mais ceux-ci sont optimisés grâce au développement des éditions et au recours aux outils de délégation de gestion. La dématérialisation est également vecteur d'optimisation.

Le papier utilisé est certifié.

Parallèlement, le tri sélectif s'est généralisé sur tous les lieux de travail, et s'étend aux piles et autres déchets.

La volonté de limiter les déplacements et de prioriser le train quand cela est possible est partagée par tous. En France, la montée en puissance du réseau CNP Trésor entraîne une croissance des distances parcourues en voiture. Mais la rationalisation des déplacements et le développement de l'usage de la visioconférence et des conférences téléphoniques, en particulier dans les contacts avec les filiales internationales, a permis une baisse en 2008 de près de 15% des kilomètres parcourus en avion, moyen de transport le plus émetteur.

La vigilance permanente depuis 2005 dans tous les aspects de la gestion des bâtiments d'exploitation a permis de réduire tous les postes d'émission. Comme indiqué plus haut, ce souci se retrouve aussi dans la gestion des actifs immobiliers. La qualité de la gestion des forêts CNP effectuée par la Société forestière, est reconnue par le label PEFC. Les plans de gestion intègrent, outre le souci de la biodiversité, les évolutions anticipées du climat. Elles correspondent à un puits de carbone de 322 000 tonnes d'équivalent CO₂.

CNP Assurances intègre cette préoccupation environnementale dans le process de sélection des actions, en surpondérant ce thème dans l'évaluation extra-financière du portefeuille. La qualité environnementale du portefeuille est confirmée par la qualité de la note obtenue au titre du critère « Climat » dans le cadre du projet Bénéfices futurs des Caisses d'Epargne.

La société a participé dès l'origine à hauteur de 10M€ au lancement du Fonds carbone européen. L'orientation environnementale est également très présente dans le fonds de fonds CNP Développement durable, commercialisé depuis 1 an.

Les achats s'inscrivent dans cette même responsabilité vis-à-vis de l'environnement. Des clauses sociales et environnementales sont incluses dans les appels d'offre. L'évaluation des 50 plus gros fournisseurs, hors informatique, de CNP Assurances réalisée en 2008 confirme combien ce souci est pris en compte.

Toutes les filiales étrangères sont également engagées en faveur de l'environnement. C'est particulièrement le cas au Brésil. Le Conseil d'administration de Caixa Seguros a défini des objectifs en la matière et mobilise ses personnels, notamment à travers une formation spécifique. La société compense ses émissions directes en finançant depuis 2 ans la plantation d'arbres. Le Label *Carbon free* a donc été renouvelé en 2008.

7.6 Engagement sociétal

CNP Assurances et ses filiales ont développé de multiples actions en faveur des publics fragiles, en lien avec le métier d'assureur et les valeurs du Groupe.

La Fondation CNP Assurances a ainsi consacré depuis 1999, près de 6 M€ à 160 projets d'amélioration de la prise en charge de la douleur. Depuis 2008, elle s'est engagée dans la prévention et l'amélioration de l'accompagnement de l'obésité, en particulier pour les enfants. Le mécénat encourage l'engagement des salariés, par exemple en proposant des projets à la Fondation. De plus, l'entreprise double chaque année le montant des fonds rassemblés par les collaborateurs pour le Téléthon, la lutte contre la mucoviscidose, ou encore la plantation d'arbres en lien avec la filiale brésilienne.

Acteur de place, CNP Assurances est régulièrement consulté sur les enjeux sociétaux et soutient la recherche sur les effets économiques du vieillissement via le financement de la chaire « Risques et chances de la transition démographique » ouverte à l'Université Paris-Dauphine.

Les initiatives de Caixa Seguros sont également exemplaires. Une partie du chiffre d'affaires est ainsi consacré à des programmes citoyens comme l'alphabétisation des femmes brésiliennes. Par ailleurs, l'assurance des intervenants d'un programme innovant lancé par les autorités pour réduire l'exposition des jeunes à la violence a été prise en charge par la société. La diffusion de spectacles en dehors des circuits traditionnels est aidée. De son côté, CNP Vida parraine depuis 2005 des enfants défavorisés.

8 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Un aspect majeur de la notion de gouvernement d'entreprise est la mise en œuvre de principes directeurs destinés à assurer le développement et le fonctionnement efficace de la Société et des différentes structures qui la composent.

Confrontée en 2008 à une crise financière et économique mondiale, la caractéristique d'un gouvernement d'entreprise de qualité est apparue plus que jamais comme une nécessité impérative.

A cet égard et depuis septembre 2007, l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration, le Comité d'audit, joue un véritable rôle de vigie en procédant lors de chacune de ses réunions périodiques à l'étude du niveau d'exposition de la Société aux risques liés à la crise financière.

Dans le cadre de ses travaux, ce Comité a disposé tout au long de l'année écoulée, d'une actualisation de l'information fournie par la Direction Générale, notamment sur les engagements financiers de CNP ASSURANCES relatifs à l'ensemble de ses portefeuilles.

Au-delà de ce rôle essentiel d'observateur vigilant et conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce qui impose désormais, par la voie légale, à toutes les entreprises d'assurances de mettre en place un comité d'audit et en prévoit les attributions, le Comité d'audit de CNP ASSURANCES, créé en 1993 par l'ancienne formation du Conseil de surveillance, exerce sa mission générale d'assistance auprès du Conseil d'administration de la Société.

Dans ce cadre, le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il procède également à l'appréciation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il examine aussi, bien sûr, les impacts financiers potentiels d'opération d'importance stratégique présentée au Conseil d'administration.

Créé le 10 juillet 2007 et complémentaire au Comité d'audit et au Comité des rémunérations & des nominations préexistants, le Comité stratégique a justement examiné les principaux dossiers et projets de développement nationaux et internationaux et a émis plusieurs recommandations s'inscrivant dans la défense du caractère prudent auquel est attaché CNP Assurances.

La réussite de ce mode de fonctionnement qui permet de donner aux administrateurs la visibilité nécessaire pour structurer les prises de décision collégiale atteste le caractère adapté de l'organisation à l'activité et à la gestion du Groupe, à son contrôle ainsi qu'à la structure de son actionnariat.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi que sur les conditions de préparation et d'organisation de leurs travaux en 2008 sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Un aspect tangible d'amélioration du gouvernement d'entreprise tient également à la faculté ouverte au Conseil d'administration d'accomplir sa tâche grâce au progrès technologique. En effet, près du 1/3 des réunions du Conseil d'administration en 2008 se sont tenues par voie de télécommunication (comme le prévoit son règlement intérieur) ce qui a permis à la Société de prendre des décisions dans les temps qui lui étaient impartis en faisant participer un nombre élevé d'administrateurs qui n'auraient pu être tous présents en un même lieu mais qui ont pu pourtant s'exprimer en dépit de leur éloignement géographique.

Une autre avancée notable dans le fonctionnement de la Société ressort également du choix de nommer des membres "indépendants" pour assurer la présidence des Comités spécialisés. Cette position garantit un apport d'expérience précieux pour aborder des thèmes et dossiers dont l'éclairage nécessite souvent un point de vue extérieur à l'activité principale exercée par la Société.

Comité exécutif

Jusqu'à juillet 2007, la gestion et la direction de la Société étaient assurées par le Directoire composé de M. Gilles Benoist, Président et des membres du Directoire : Antoine Lissowski, Directeur financier ; Gérard Ménéroud, Directeur du développement et des partenariats ; Xavier Larnaudie-Eiffel, Directeur international ; Jean-Pierre Walbaum, Directeur de la gestion et de l'innovation.

M. Benoist a été nommé administrateur et Directeur général en juillet 2007.

Le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sauf en ce qui concerne certaines opérations de gestion limitativement énumérées dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Dans la continuité de la précédente organisation du Directoire, le Directeur général a décidé d'instaurer, pour assurer le pilotage opérationnel du groupe et la mise en oeuvre de la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration, un Comité exécutif qui associe les quatre directeurs généraux adjoints précédemment membres du Directoire. Ce comité permet de réunir ainsi au sein d'une structure interne un très large panel de compétences managériales et opérationnelles.

Cette structure interne, qui se réunit en moyenne toutes les semaines, est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux.

Le Comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales et, à ce titre, rend les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et décide des plans d'actions à mettre en oeuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, considérés par le Comité exécutif, comme essentiels à la bonne gouvernance interne de l'Entreprise.

**9 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS / AUTORISATIONS
DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES**

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au CA	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2008
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGE du 25/04/2007, 13 ^e résolution, réitération par AGM du 10/07/2007 Pour une durée de : 18 mois Echéance : 25/10/2008	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 25/04/2008 auto détention de 466 517 actions, soit 0,31% du capital social
	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par AGO du 22/04/2008, 7 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Echéance : 22/10/2009	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 31/12/2008, auto détention de 707 681 actions, soit 0,48 % du capital social
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances	Accordée par AGE du 22/04/2008, 10 ^e résolution, Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22/06/2010	3 % du capital social	Néant
	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par AGE du 22/04/2008, 12 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Echéance : 22/06/2011	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
	Consentir des options donnant droit à l'achat d'actions	Accordée par AGE du 22/04/2008, 11 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Echéance : 22/06/2011	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital social avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires	Accordée par AGE du 22/04/2008, 9 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22/06/2010	500 M € primes d'émission incluses	Néant

10 Bilan des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions 2008-2009 en cours et autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances

L'Assemblée générale du 22 avril 2008 avait renouvelé le programme de rachat mis en place depuis l'introduction en bourse de la Société.

Achats et vente d'actions

Sur la base des autorisations données par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2007 et du 22 avril 2008, la Société a acheté (du 1^{er} avril 2008 au 28 février 2009) 4 112 521 actions au prix moyen de 68,81 € et vendu 4 056 699 actions au prix moyen de 69,75 €

Du 1^{er} avril 2008 au 28 février 2009

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Nombre de titres	4 112 521	4 056 699	<i>Call achetés</i>	<i>Put vendus</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Call achetés</i>	<i>Put vendus</i>	<i>Achats à terme</i>
Echéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction (€)	68,81	69,75						
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (€)	282 965 848,96	282 936 453,95						

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1^{er} avril 2008 au 28 février 2009

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	:	0,38 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	:	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2009	:	569 628
Valeur comptable*	:	40 227 404,94 euros
Valeur de marché du portefeuille**	:	29 107 990,80 euros

* au cours historique d'achat : 68,81 euros (509 877) et 86,07 euros (59 751)

** au cours de clôture du 28 février 2009 : 51,10 euros (cours au 27 février 2009 au soir)

Finalités poursuivies

Toutes les opérations ont été effectuées dans l'objectif d'animation de marché du titre par un prestataire de services d'investissement. La société n'a pas racheté d'actions en vue de leur affectation aux autres catégories d'objectifs de son programme de rachat 2008-2009. Par ailleurs 50 250 actions ont été attribuées aux salariés le 5 juillet 2008 dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions du 5 juillet 2006.

Par ailleurs, il n'a été procédé à aucune réallocation des actions ainsi acquises à d'autres objectifs. Toutes les actions détenues au 28 février 2009 sont affectées au programme d'animation du titre, à l'exception des 59 751 actions acquises au prix de 86,07 euros pour le programme d'attribution gratuite aux salariés du 19 juin 2007.

Annulation

La société n'a procédé à aucune annulation d'actions.

11 RAPPORT SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux et consolidés 2008 de CNP Assurances et de son groupe et du rapport de gestion du Conseil d'administration (1^{ère} et 2^{ème} résolutions)

Ces résolutions classiques, relatives à l'approbation des comptes, constituent l'objet même de la convocation de l'Assemblée Générale.

La 1^{ère} résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2008. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 730,6 millions d'euros.

Affectation du résultat ; fixation du dividende à 2,85 euros par action (3^{ème} résolution)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2008 ressort à 970 902 771,01 € (contre 922 743 976,02 € en 2007). Compte tenu du report à nouveau antérieur créditeur, soit, 1 264 081,81 €, le bénéfice distribuable de l'exercice 2008 est de 972 166 852,82 €, auquel il convient de retrancher une somme de 390 950 436,90 € constituée en application de l'article R.331-5-4 du Code des assurances et affectée en report à nouveau.

Le report de charge lié à l'étalement de la provision pour risque d'exigibilité (PRE), tel qu'il est autorisé par l'article R. 331-5-4 du Code des assurances est donc, conformément à l'article R.332-6, déduit du bénéfice distribuable.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'affecter le résultat distribuable de l'exercice 2008, de fixer le montant du dividende et sa date de mise en paiement selon les modalités présentées dans la 3^{ème} résolution.

Les modalités relatives au paiement du dividende, conformes aux délais fixés par l'instruction d'Euronext du 6 décembre 2007 imposant le respect d'un délai de distribution du dividende de cinq jours ouvrés minimum après décision de l'Assemblée générale des actionnaires, sont précisées afin d'offrir aux actionnaires une information claire et transparente sur leurs droits.

Ainsi, la mise en paiement du dividende interviendrait le 29 avril et la date de détachement du dividende, le 24 avril. Ce qui signifie qu'à compter du 24 avril l'ensemble des négociations sur les actions CNP Assurances sera exécuté, coupon détaché, c'est-à-dire sans droit à la perception du dividende.

Le montant du dividende proposé est de 2,85 euros par action. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 37 % du résultat net courant consolidé.

Conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, le dividende versé au profit des seuls actionnaires personnes physiques domiciliées en France, ouvrira droit à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

Il est toutefois précisé que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui bénéficient de revenus éligibles à l'abattement susvisé, peuvent opter pour leur assujettissement au prélèvement au taux de 18 % (tel que prévu à l'article 177 quater du CGI). Cette option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce. (4^{ème} résolution)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sont relatives d'une part, à des conventions anciennes, antérieurement autorisées par le Conseil de surveillance et qui ont poursuivi leurs effets en 2008 et d'autre part, à six nouvelles conventions autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé..

Ratifications et nomination de 4 Administrateurs et d'un Censeur. (5^{ème} ; 6^{ème} ; 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} résolutions)

Ces résolutions concernent la ratification des nominations respectives de :

- M. Alain Quinet, membre coopté par le Conseil d'administration du 17 septembre 2008, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Dominique Marcel, membre démissionnaire.
- M. Bernard Comolet¹ membre coopté par le Conseil d'administration du 16 décembre 2008, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Charles Milhaud, membre démissionnaire.
- M. Alain Lemaire, membre coopté par le Conseil d'administration du 16 décembre 2008, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Nicolas Mérindol, membre démissionnaire.
- M. Paul Le Bihan, membre coopté en qualité de censeur, par le Conseil d'administration du 24 février 2009, en remplacement de M. Bernard Comolet, membre démissionnaire à la suite de sa nomination en qualité d'administrateur de la Société.

Ces nominations sont conformes aux règles de désignation et à la durée de 5 ans prévues par les statuts de CNP Assurances.

Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions propres de la Société. Prix maximum d'achat : 140 €/ action. (10^{ème} résolution)

Cette résolution fait état d'un programme très proche de ceux qui ont été soumis aux votes de l'Assemblée des actionnaires au cours des années précédentes, y compris le prix maximum d'achat par action, qui reste inchangé à 140 €/action.

Conformément à la loi, il est prévu que l'Assemblée autorise le Conseil d'administration à procéder à la mise en oeuvre de ce programme de rachat. Le projet de résolution prévoit en outre, que le Conseil d'administration pourra subdéléguer (*en pratique au Directeur Général*) les pouvoirs nécessaires pour cette mise en oeuvre.

La mise en oeuvre du programme de rachat voté par l'Assemblée nécessite donc une réunion du Conseil d'administration, soit pour décider lui-même de la réalisation matérielle des opérations, soit d'en déléguer la réalisation au Directeur Général de la Société.

Le Conseil d'administration qui a arrêté les comptes de l'exercice 2008 ainsi que les projets de résolution, présentés à l'Assemblée, a prévu de donner tous pouvoirs au Directeur Général

- ¹ A la suite de la démission de M. Bernard Comolet, intervenue le 23 mars 2009, la société Sopassure a requis l'inscription à l'ordre du jour de la nomination de M. François Pérol en qualité d'administrateur. Le Conseil d'administration a, en sa séance du 27 mars 2009, pris acte de la démission de M. Comolet et agréé ce projet de résolution.

de la Société à l'effet de mettre en oeuvre le programme de rachat, sous condition suspensive de son adoption par l'Assemblée générale des actionnaires. Le vote d'adoption de l'Assemblée générale entraînera automatiquement la levée de la condition suspensive et le Directeur Général sera ainsi en capacité de mettre immédiatement en oeuvre le programme de rachat adopté.

Réévaluation du montant global des jetons de présence. (11^{ème} résolution)

Au cours de l'année 2008, le Conseil d'administration a recouru très régulièrement à l'assistance et à l'expertise de ses 3 comités spécialisés (le Comité d'audit, le Comité des rémunérations & des nominations et le Comité stratégique).

La croissance de la charge de travail du Conseil d'administration et les sollicitations plus nombreuses des Comités d'études, se sont confirmées tout au long de l'année écoulée et ont donné lieu à une augmentation des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés et de la durée de celles-ci.

C'est pourquoi le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires que la rétribution de l'activité des membres du Conseil, tout en restant inchangée dans ses conditions de versement et dans le montant unitaire du jeton de présence, soit ajustée en proportion de la fréquence des réunions et de l'implication effective des administrateurs constatées durant l'année passée. Il est donc demandé à l'Assemblée de porter, au titre de l'exercice 2008 et des exercices ultérieurs, l'allocation globale annuelle des jetons de présence à 721 650 euros.

Pouvoirs pour formalités (12^{ème} résolution)

Tel est l'objet des résolutions soumises par le Conseil d'administration à l'approbation des actionnaires de CNP Assurances.

12 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

12.1 Composition, liste des mandats et mandataires sociaux

Conseil d'administration

<p><u>Edmond Alphanéry</u> Né le 2 septembre 1943.</p> <p>Diplôme de Mathématiques Générales et Physique, Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Agrégation d'économie politique.</p> <p>Edmond Alphanéry débute sa carrière universitaire en 1969 comme chargé de cours à la faculté de droit d'Aix-en-Provence et à l'université Paris IX-Dauphine.</p> <p>Il devient ensuite maître de conférences à l'université de Nantes et doyen de la faculté de sciences économiques de Nantes (1972-1974), puis professeur à l'université Paris II jusqu'en 1993.</p> <p>Il commence sa carrière politique dans le Maine-et-Loire où il est Conseiller général (de 1976 à 2008), Vice-président (1991) et Président du conseil général du Maine et Loire (1994-1995). Député du Maine-et-Loire (1978-1993), il a été également maire de Longué-Jumelles de 1977 à mars 2008.</p> <p>Membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations de 1988 à 1993 et Président de la Commission supérieure de la Caisse Nationale de Prévoyance de 1988 à 1992, il prend ensuite la Présidence du Conseil de surveillance de CNP Assurances de 1992 à 1993.</p> <p>Ministre de l'Economie de 1993 à 1995, il a été, de décembre 1995 à juin 1998, Président du Conseil d'administration d'Electricité de France.</p> <p>Après avoir été Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Edmond Alphanéry a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Président par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).</p> <p>Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances et assure la présidence de son Comité stratégique.</p> <p>Titulaire au 31 décembre 2008 de 501 actions CNP Assurances</p>	
Mandats et fonctions	
<i>Au sein du Groupe CNP Assurances</i>	
CNP International (SA)	Président du Conseil d'administration
Caixa Seguros (société de droit brésilien)	Membre du Conseil d'Administration
CNP UniCredit Vita (ex CNP Capitalia Vita) (société de droit italien)	Administrateur
<i>Autres fonctions et mandats</i>	
Calyon (SA)	Membre du Conseil d'administration
Centre des Professions Financières	Président depuis 2003
GDF Suez (SA) (ex Suez)	Membre du Conseil d'administration, Président du Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable
Icade (SA)	Membre du Conseil d'administration
<i>Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Alphanéry n'est plus titulaire</i>	
Société des Editions de Presse « Affiches Parisiennes » (SA)	Membre du Conseil d'administration (<i>fin de mandat : août 2005</i>)

Gilles Benoist

Né le 12 décembre 1946.

Licence en droit, Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.

Gilles Benoist intègre le ministère de l'Intérieur, participe à l'élaboration des premières lois de décentralisation avant de devenir chef de cabinet du ministre de l'Economie et des Finances en 1981.

En 1983, il devient Conseiller référendaire à la Cour des comptes, spécialisé dans le contrôle des groupes industriels publics (CGE, Saint-Gobain, etc.).

Entre 1987 et 1991, il est Secrétaire général du Crédit Local de France, membre du directoire, et Conseiller du Directeur général adjoint de la Caisse des dépôts avant de devenir Directeur des Services centraux de cette dernière en 1991.

De 1993 à juillet 1998, Gilles Benoist est Secrétaire général, membre du Comité exécutif et Directeur des Ressources humaines du groupe Caisse des dépôts.

Après avoir été Président du Directoire de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Gilles Benoist est nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Directeur général par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 2741 actions CNP Assurances et de 379 parts de FCPE CNP.

Mandats et fonctions

Au sein du Groupe CNP Assurances

CNP UniCredit Vita (société de droit italien - ex CNP Capitalia Vita)	Administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations
CNP Caution (SA)	Représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration
Caixa Seguros (société de droit brésilien)	Administrateur
CNP Immobilier (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Compagnie immobilière de la CNP-CIMO (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
83 Avenue Bosquet (SAS)	Représentant de CNP Assurances, Présidente
Ilôt A5B (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Issy Desmoulins (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Le Sextant (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Pyramides 1 (SAS)	Représentant de CNP Assurances, Présidente
Rueil Newton (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Sino French Life Insurance (société de droit chinois)	Administrateur
Société Civile du 136 Rue de Rennes (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Société Civile Immobilière l'Amiral (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Société Civile Immobilière de la CNP (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Société Civile Immobilière Montagne de la Farge (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Société Civile Immobilière Parvis Belvédère (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Société Foncière de la CNP (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
Société Immobilière de Construction et d'Acquisition de la CNP – Sicac (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante
SPIFIC (SAS)	Représentant de CNP Assurances, Présidente
Vendôme Europe (SCI)	Représentant de CNP Assurances, Gérante

Autres fonctions et mandats

Caisse des Dépôts	Membre du Comité de Direction Groupe (depuis 2003).
Compagnie Internationale André Trigano (SA)	Membre du Conseil de surveillance
Dexia SA (société de droit belge)	Administrateur, Président du Comité des comptes, Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Fédération française des sociétés anonymes d'assurance (FFSAA)	Président (depuis le 19/12/2007)
Suez Environnement Company (SA)	Administrateur et membre du Comité stratégique (depuis le 22/07/2008)
<i>Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Benoist n'est plus titulaire</i>	
CDC IXIS (SA)	Membre du Conseil de surveillance
CNCE (SA)	Membre du Conseil de surveillance (démission le 11/06/2003) ;
Gimar Finance (SCA)	Représentant permanent de CNP Assurances au Conseil de surveillance (fin de mandat : 27/04/2005)
Groupe Caisse des Dépôts	Membre du Comité exécutif (fin en 2003).

<p><u>Jean-Paul Bailly</u> Né le 29 novembre 1946.</p> <p>Ecole Polytechnique, Master of Science in Management.</p> <p>Après avoir été Vice-président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de novembre 2002, Jean-Paul Bailly a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).</p> <p>Il est également membre du Comité des rémunérations & des nominations de CNP Assurances.</p> <p>Titulaire au 31 décembre 2008 de 50 actions CNP Assurances.</p>	
Mandats et fonctions	
La Poste	Président
GDF Suez	Représentant de l'Etat, Administrateur depuis le 16/07/2008, et membre du Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable
Geopost (SA)	Représentant permanent de La Poste, Administrateur
La Banque Postale (SA)	Président du Conseil de surveillance et membre du Comité nomination et rémunération
La Banque Postale Asset Management (SA)	Membre du conseil de surveillance
Poste Immo (SA)	Représentant permanent de La Poste, Administrateur
S F 2 (SA)	Représentant permanent de La Banque Postale, Administrateur jusqu'au 11/04/2008
SF 12 (SAS)	Représentant permanent de La Poste, Président
Sofipost (SA)	Représentant permanent de La Poste, Administrateur
Sopassure (SA)	Administrateur
Systar (SA)	Administrateur
Xelion (SA)	Représentant permanent de La Poste, Administrateur depuis le 28/03/2008
<i>Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Bailly n'est plus titulaire</i>	
Efiposte (SA)	Représentant permanent de La Poste, Administrateur (fin de mandat : 2005)
Groupement des Commerçants du CCR Grand Var (GIE)	Représentant permanent de La Poste, Membre (fin de mandat : 2006)

Augustin de Romanet

Né le 2 avril 1961

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.

Après avoir été représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 20 mars 2007, M. Augustin de Romanet est représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 10 juillet 2007.

M. de Romanet est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de la Société et de son Comité Stratégique.

La Caisse des dépôts et consignations a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires le 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011)

M. de Romanet est titulaire au 31 décembre 2008 de 100 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du groupe Caisse des dépôts

Caisse des Dépôts et Consignations	Directeur Général
CDC Entreprises (SAS)	Administrateur
Fonds stratégique d'investissement –FSI (SA)	Président du Conseil d'administration (depuis le 19 décembre 2008)
Fonds de réserve des retraites – FRR (établissement public à caractère administratif)	Président du Directoire
Icade (SA)	Représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, Administrateur
Société Nationale Immobilière -SNI (SAEM)	Président du Conseil de surveillance

Autres mandats et fonctions

Accor (SA)	Administrateur
Dexia (société de droit belge)	Administrateur
Veolia Environnement (SA)	Administrateur

Jérôme Gallot

Né le 25 octobre 1959.

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Jérôme Gallot a été nommé administrateur de CNP Assurances par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 212 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du groupe Caisse des dépôts

CDC Entreprises	Président
Avenir Entreprises (SA)	Président du Conseil d'administration
CDC Entreprise portefeuille (SAS)	Président du Directoire
Caisse des dépôts et consignations	Membre du Comité direction Groupe
Caixa Seguros (société de droit brésilien)	Administrateur
Icade (SA)	Administrateur

Autres mandats et fonctions

Nexans (SA)	Administrateur (depuis le 10/05/2007)
NRJ Group (SA)	Censeur depuis 2008 (auparavant membre du Conseil de surveillance)
Oseo (EPIC)	Censeur
Plastic Omnium (SA)	Administrateur
Schneider Electric (SA)	Membre du Conseil de surveillance depuis 2006 (auparavant membre du Conseil d'administration 2004 - 2005)

Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Gallot n'est plus titulaire

Compagnie Nationale du Rhône (CNR) (SA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat 1/09/2007)
Austral (SICAV)	Président (fin de mandat 2006)
Crédit Foncier de France (CFF) (SA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat 20/07/2006)
Galaxy Fund (société de droit luxembourgeois)	Administrateur (fin de mandat 2006)

André Laurent Michelson

Né le 10 février 1955

HEC, Maîtrise ès sciences économiques, Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 avril 2006, André Laurent Michelson a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 74 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Après avoir occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, M. André Laurent MICHELSON est depuis le 20 juin 2003 Directeur des Fonds d'Epargne et membre du Comité de direction du groupe Caisse des Dépôts.

Franck Silvent

Né le 1er août 1972

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 25 avril 2007, Franck Silvent a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances depuis le 16 décembre 2008.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions*Au sein du groupe Caisse des dépôts*

Compagnie des Alpes (SA)	Membre du Directoire et Directeur Finances, Stratégie et Développement (début de mandat janvier 2005)
Belpark BV (société de droit belge)	Représentant permanent de la Compagnie des Alpes, Administrateur
Centrale Investissement et Loisirs (CIEL) (SAS)	Président
Compagnie des Alpes Domaines Skiabiles (CDA- DS) (SAS)	Président du Comité de surveillance
Compagnie des Alpes – Financement (CDA- FI) (SNC)	Représentant permanent de la Compagnie des Alpes, Gérante
Compagnie du Mont-Blanc (SA)	Administrateur
Compagnie Immobilière des 2 Savoie – CI2S (SAS)	Président
Compagnie Financière de Loisirs -COFILO) (SAS)	Président
Domaine Skiabie de Flaine – DSF (SA)	Membre du Conseil de surveillance
Domaine Skiabie du Giffre – DSG (SA)	Membre du Conseil de surveillance
Grévin et Compagnie (SA)	Représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration
Musée Grévin (SA)	Représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration (depuis le 29/06/2006, auparavant Président du Conseil d'administration)
Premier Financial Services (société de droit belge)	Administrateur
Safari Africain de Port Saint Père (SA)	Représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration
SwissAlp	Administrateur

Mandats et fonctions occupés de 2003 à 2007 dont M. Silvent n'est plus titulaire

Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) (SA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat 19/07/2006)
CDC DIGMBH	Représentant permanent de la CDC, Administrateur (fin de mandat 23/12/2004)
CDC Holding Finance (SA)	Représentant permanent de la CDC, administrateur et Directeur Général
CDC Ixis Asset Management Holding (SA)	Membre du Conseil de surveillance du 1/03/2004 au 23/12/2004
CDC Ixis Investor Services	Administrateur (fin de mandat 12 janvier 2005)
CDC Ixis Italia Holding	Représentant permanent de la CDC au Conseil de surveillance du 28/03/2003 au 28/07/2004
CDC Ixis Private Equity (devenue CDC Entreprises Capital Investissement) (SA)	Administrateur du 03/03/2004 au 23/12/2004
Financière Lille	Président du Conseil d'administration du 4/07/2003 au 23/12/2004
Galaxy Fund Management	Représentant permanent de la CDC, Administrateur (fin de mandat 01/03/2004)
Groupe Caisse des Dépôts	Directeur adjoint de la Direction Finances et Stratégie de 2002 à 2005

Part'com	Représentant permanent de la CDC, Administrateur (fin de mandat juin 2004)
Sicav « Liberté et Solidarité »	Représentant permanent de la CDC, Administrateur (fin de mandat 01/03/2004)
Société Forestière de la Caisse des dépôts (SA)	Représentant permanent de la CDC, Administrateur (fin de mandat 10/03/2005)
Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM)	Membre du Conseil de surveillance ; Président du Comité d'audit (fin de mandat 10/06/2006)
Transdev (SA)	Représentant permanent de la CDC, Administrateur (fin de mandat 23/12/2004)
Sogeposte (devenue La Banque Postale Asset Management (SA)	Membre du Conseil de surveillance du 15/10/2003 au 23/12/2004
Xange Capital (SA)	Représentant permanent de la CDC, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat 23/12/2004)

Pierre Hériaud

Né le 23 août 1936

Ecole supérieure d'ingénieur d'agriculture d'Angers

Titulaire au 31 décembre 2008 de 60 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Après avoir été dirigeant du Crédit Agricole, Député pendant 3 législatures et Président de la Commission de Surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations, Pierre Hériaud a été nommé administrateur le 22 avril 2008 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Etienne Bertier pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (fin de mandat en cours: Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Marc-André Feffer

Né le 22 décembre 1949

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.

Après avoir été représentant permanent de Sopassure au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Marc-André Feffer est devenu représentant de Sopassure au Conseil d'administration le 10 juillet 2007.

Marc-André Feffer est également membre du Comité stratégique.

Sopassure a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Marc-André Feffer est titulaire au 31 décembre 2008 de 100 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

La Poste	Directeur Général Délégué – Chargé de la Stratégie et du Développement, des Affaires Internationales et Juridiques et de la Régulation
GeoPost (SA)	Administrateur
GeoPost Intercontinental (SAS)	Membre du Comité de surveillance
La Banque Postale (SA)	Vice-président du Conseil de surveillance et Président du Comité stratégique.
Poste Immo (SA)	Président du Conseil d'administration
Sopassure (SA)	Président Directeur général depuis le 28/03/2008
Xange Capital (SA)	Président du Conseil de surveillance
<i>Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Feffer n'est plus titulaire</i>	
Canal Plus (SA)	Vice-président du Directoire (fin de mandat : 2003)
Media Overseas (SAS)	Membre du Comité de direction (fin de mandat : 2003)

Patrick Werner

Né le 24 mars 1950.

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de janvier 1999, Patrick Werner a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 200 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

La Banque Postale (SA)	Président du Directoire
La Poste	Directeur Général Délégué – Directeur des Activités Financières
AFPEN (association)	Représentant de La Banque Postale, Administrateur
BMS Développement (SAS)	Président
BMS Exploitation (SAS)	Président
CRSF Dom (SCI)	Représentant de La Banque Postale, Gérante
CRSF Métropole (SCI)	Représentant de La Banque Postale, Gérante
Europay France (SAS)	Administrateur
Fonds de Garantie des Dépôts	Membre du Conseil de surveillance
Issy SF2 4 (SA)	Président du Conseil de surveillance (depuis le 10/10/2008)
La Banque Postale Gestion Privée (SA)	Président du Conseil de surveillance (depuis le 8/07/2008)
La Banque Postale Prévoyance (SA)	Président du Conseil d'administration
La Banque Postale Asset Management (SA)	Président du Conseil de surveillance
LBPAM Actions Indice Euro (SICAV)	Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 28/01/2008)
LBPAM Actions Indice France (SICAV)	Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 28/01/2008)
LBPAM Obli Court Terme (SICAV)	Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 10/03/2008)
Poste Immo (SA)	Administrateur
S F 2 (SA)	Président Directeur général
SFPMEI (SAS)	Président
Société Financière de Paiements (SAS)	Président du Comité de Surveillance
Sopassure (SA)	Représentant permanent de SF2, Administrateur
Xange Private Equity (SA)	Président du Conseil de surveillance
<i>Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Werner n'est plus titulaire</i>	
Efiposte (SA)	Président du Conseil d'administration (fin de mandat 16 décembre 2005)

Xavier Musca

Né le 23 février 1960.

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration.

Après avoir été désigné par arrêté ministériel du 13 mars 2007, représentant de l'Etat au Conseil de surveillance de CNP Assurances, M. Xavier Musca est devenu représentant de l'Etat au Conseil d'administration le 10 juillet 2007.

L'Etat a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Mandats et fonctions

Direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPPE)	Directeur Général
GDF SUEZ	Représentant de l'Etat, administrateur
Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF)	Commissaire du gouvernement
Comité consultatif sur la législation et la réglementation financière	Président
Club de Paris	Président
Comité économique et financier (CEF) de l'Union européenne	Président

Henri Proglia

Né le 29 juin 1949.

H.E.C.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 7 juin 2005 Henri PROGLIO a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Proglia est également membre du Comité stratégique et Président du Comité des rémunérations et des nominations.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 100 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Veolia Environnement (SA)	Président Directeur Général
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) (SA)	Censeur
Campus Veolia Environnement (SAS)	Président
Casino Guichard-Perrachon (SA)	Administrateur (fin de mandat : 9/06/2008)
Dalkia (SAS)	Membre des Conseils de surveillance A et B
Dalkia France (SCA)	Membre et Président du Conseil de surveillance
Dalkia International (SA)	Administrateur
Dassault aviation (SA)	Administrateur (depuis le 23/04/2008)
EDF (SA)	Administrateur
Largardère (SCA)	Membre du Conseil de surveillance
Natixis (SA)	Membre du Conseil de surveillance
Siram (Italie)	Administrateur
SARP Industries (SA)	Administrateur
Société des Eaux de Marseille (SA)	Administrateur
Veolia Eau (SCA)	Gérant non associé
Veolia Env. North America Operations (USA)	Director
Veolia Env. Serv. UK (Royaume-Uni)	Administrateur
Veolia Env. Serv. Australia (Australie)	Administrateur
Veolia Env. Serv. North America Corp. (USA)	Administrateur
Veolia Propreté (SA)	Président du Conseil d'administration
Veolia Transport (SA)	Président du Conseil d'administration
Veolia Transport Australasia (ex -Veolia Transport Australia)(Australie)	Administrateur

Veolia Transport Northern Europe (Suède)	Administrateur
Veolia Water (SA)	Président du Conseil d'administration
Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Proglia n'est plus titulaire	
Elior (SCA)	Membre du Conseil de surveillance (fin de mandat 29 mars 2007)
Veolia Env. Serv. Asia (Singapour)	Administrateur (fin de mandat : 19/07/2007)
Thales (SA)	Administrateur (fin de mandat : 12/02/2007)
B 1998 SL (Espagne)	Administrateur (fin de mandat : février 2004)
CFSP (SCA)	Membre du Conseil de surveillance. (fin de mandat : juin 2004)
CEO (SCA)	Membre du Conseil de surveillance. (fin de mandat : juin 2004)
Comgen Australia	Administrateur. (fin de mandat : février 2005)
Connex Leasing (Royaume Uni)	Administrateur. (fin de mandat : avril 2004)
Connex Transport AB (Suède)	Administrateur. (fin de mandat : octobre 2004)
Connex Transport UK (Royaume Uni)	Administrateur. (fin de mandat : avril 2004)
EDF International (SA)	Administrateur. (fin de mandat : juin 2004)
FCC (Espagne)	Administrateur. (fin de mandat : septembre 2004)
GRUCYSCA (Espagne)	Administrateur. (fin de mandat : en octobre 2003)
Onyx UK Holding (Royaume Uni)	Administrateur. (fin de mandat : février 2005)
SAFISE (SA)	Administrateur. (fin de mandat : décembre 2004)
SARP (SA)	Administrateur. (fin de mandat : octobre 2006)
Société des Eaux de Melun (SCA)	Membre du Conseil de surveillance. (fin de mandat : juin 2004)
Vinci (SA)	Administrateur. (fin de mandat : mai 2003)
Vivendi Environnement	Président du Directoire. (fin de mandat : avril 2003)
Wasco (ex US Filter, USA)	Administrateur. (fin de mandat : septembre 2004)

Alexandre Lamfalussy

Né le 26 avril 1929.

Doctorat d'économie (Université d'Oxford).

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 6 juin 2000, Alexandre Lamfalussy a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il assure également la présidence du Comité d'audit.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 50 actions CNP Assurances.

Professeur émérite à l'Université Catholique de Louvain

Mandats et fonctions

M.O.L. (compagnie pétrolière hongroise)	Membre du Conseil de surveillance
Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Lamfalussy n'est plus titulaire	
Euro MTS (société de droit anglais)	Président du Conseil (fin de mandat 2003)
M.T.S s.p.a (société de droit italien)	Président du Conseil (fin de mandat 2003)

Philippe Baumlin

Né le 16 juin 1957.

Titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie « gestion d'entreprise », option finance-comptabilité.

Délégué Régional CNP Assurances – Délégation régionale Midi-Pyrénées.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 8 juin 2004, Philippe Baumlin a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 84 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

FCPE « Actions CNP	Président du Conseil de surveillance
<i>Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Baumlin n'est plus titulaire</i>	
Norpierre 2 (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance. (Fin de mandat : 2007, date de dissolution de la SCPI)

Antonio Borgès

Né le 18 novembre 1949.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 juin 2002, Antonio Borgès a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Borgès est également membre du Comité d'audit.

Titulaire au 31 décembre 2008 de 54 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

The Hedge Fund Standards Board Ltd (HFSB)	Chairman depuis le 1/07/2008
Goldman Sachs International	Vice-Président Managing Director (fin de mandat en avril 2008)
Caixa Seguros (société de droit brésilien)	Administrateur
Heidrick and Struggles (USA)	Administrateur
Jeronimo Martins (société de droit portugais)	Administrateur
Scor (SE)	Administrateur
<i>Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. Borgès n'est plus titulaire</i>	
Scor vie (SA) (devenue Scor Global Life SE en 2007)	Administrateur (fin de mandat 2007)
Sonaecom	Administrateur

Jacques Hornez

Né le 19 juillet 1950.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de septembre 2002, Jacques Hornez a été nommé censeur du Conseil d'administration par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 53 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

MGEN	Administrateur et Trésorier général
Arts et Vie (association)	Administrateur et Trésorier
CCOMCEN (GIE)	Administrateur (fin de mandat en 2008)
Casden BANQUE POPULAIRE (SA coopérative à conseil d'administration)	Administrateur
Conseil national du Crédit Coopératif	Représentant permanent
EGAMO (SA)	Président du Conseil d'administration (depuis mars 2008)
GAIA	Président du Conseil de surveillance
MGEN Action Sanitaire et Sociale	Administrateur et Trésorier général
MGEN Centres de santé	Administrateur
MGEN Filia	Administrateur et Trésorier général
MGEN Union	Administrateur et Trésorier général
MGEN Vie	Administrateur et Trésorier général
Natexis Convertibles Europe (Sicav)	Administrateur (fin de mandat 2008)
Norden (SICAV)	Administrateur (fin de mandat en 2008)
Observatoire de l'Enfance en France (GIE)	Administrateur
Multi Gestion EGAMO (SICAV)	Président depuis 2008
Parnasse Immo (SCPI)	Représentant permanent au Conseil de surveillance
Parnasse MAIF (SA)	Administrateur
Philgen (SCI)	Cogérant
SFG (Système Fédéral de garantie)	1 ^{er} Vice Président
<i>Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. HORNEZ n'est plus titulaire</i>	
Filia MAIF (SA)	Censeur (fin de mandat : 2007)
Fructi Fonds Immobiliers (SCPI):	Administrateur (fin de mandat : 2003)
Valorg (SICAV)	Administrateur (fin de mandat : 2004)
MMC Titrisation (Sicav)	Administrateur (fin de mandat : septembre 2007)
Union Nationale de la Réassurance de la Mutualité Française (UNRMF)	Administrateur

Jean-Louis de Mourgues

Né le 7 mai 1947.

Institut d'Etudes Politiques de Paris, DES de Droit Public, Ecole Nationale d'Administration.

Après avoir été Censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 19 septembre 1998 Jean-Louis de Mourgues a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2008 de 53 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

AGF (SA)	Conseiller auprès de la Direction générale (depuis le 15/10/2008)
La Mondiale (SA)	Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 20/02/2008)
NATEXIS OBLI PREMIERE (SICAV)	Président du Conseil d'administration (fin de mandat septembre 2008)
<i>Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. de Mourgues n'est plus titulaire</i>	
AG2R	Délégué général (fin de mandat : 2007)
Arial Assurance (SA)	Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : juillet 2007)
AGICAM (ex- AG2R Gestion d'actifs) (SA)	Président du Conseil de surveillance
La Mondiale Participation (SA)	Administrateur

Ratifications et nomination soumises au vote de l'Assemblée générale des actionnaires.

<p><u>Bernard Comolet</u> Né le 9 mars 1947</p> <p>H.E.C.</p> <p>Titulaire au 31 décembre 2008 de 50 actions CNP Assurances</p> <p>M. Bernard Comolet est Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Ile-de-France et a été Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) entre le 19 octobre 2008 et le 26 février 2009.</p> <p>Après avoir été Censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 19 septembre 1998, Bernard Comolet a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).</p> <p>Bernard Comolet a été nommé provisoirement administrateur par le Conseil d'administration du 16 décembre 2008 en remplacement de M. Charles Milhaud, démissionnaire. M. Comolet ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur de CNP Assurances le 23 mars 2009, la ratification de sa nomination provisoire intervient donc pour la période du 16 décembre 2008 au 23 mars 2009.</p>	
Mandats et fonctions	
Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA)	Président du Directoire entre le 19/10/2008 et le 26/02/2009 (auparavant Vice-Président du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit)
Caisse d'Épargne Île de France – CEP IDF (SA)	Président du Directoire
Caisse d'Épargne Ile de France Ouest – CE IDF ouest (SA)	Président du Directoire (jusqu'à sa fusion le 11/04/2008 pour devenir CEP IDF)
Banque BCP (SAS)	Président du Conseil de Surveillance
Banque BCP Luxembourg (SA de droit Luxembourgeois)	Membre du Conseil de surveillance
EFIDIS (SA HLM)	Représentant légal de la CEP IDF, membre du Conseil de Surveillance
Fédération Bancaire Française	Représentant légal de la CNCE, membre du Comité exécutif
Financière Océor (SA)	Vice-Président du Conseil de surveillance
Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité (fondation)	Président
GCE ASAP (SAS)	Représentant légal de la CNCE, Président
GCE Business Services (GIE)	Représentant permanent de la CEP IDF, membre du Conseil de Surveillance
GCE Eclair 07 (SAS)	Représentant légal de la CNCE, Président
GCE NAO (SAS)	Représentant légal de la CNCE, Président
GCE Participations (SAS)	Représentant légal de la CNCE, Président
GCE Promotion Méditerranée (SAS)	Représentant légal de la CNCE, Président
GCE Technologies (GIE)	Représentant légal de la CEP IDF, membre du Conseil de Surveillance
GEMO RSI (GIE)	Représentant légal de la CNCE, membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 31/10/2008)
GIRCE Stratégie (GIE)	Représentant légal de la CNCE, membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 31/10/2008)
Groupement européen des Caisses d'Épargne	Vice-Président du Conseil d'administration
Immobilière 3 F (SA HLM)	Représentant permanent de la CEP IDF, administrateur
Natixis (SA)	Président du Conseil de surveillance (auparavant et jusqu'au 03/11/2008 Vice-Président du Conseil de surveillance et du Comité des rémunérations)
Nexity (SA)	Vice-Président du Conseil d'administration
Participations Ecureuil (SNC)	Représentant légal de la CNCE, Président de GCE Participations, gérant
SEDI RSI (GIE)	Représentant légal de la CEP IDF, membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 31/10/2008)
Sopassure	Administrateur
Paris Habitat OPH (EPIC)	Administrateur

Mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. COMOLET n'est plus titulaire	
IXIS CIB (SA)	Membre du Conseil de surveillance (<i>fin de mandat : mai 2007</i>)
Ecureuil Dynamique + (SICAV)	Président Directeur général (<i>fin de mandat : 2004</i>)
Eulia Caution (SA)	Représentant permanent de la CEP IDF, administrateur, (<i>fin de mandat : 2005</i>)
EUROTEVEA (SA) (ex- Euro-Sofac)	Administrateur (<i>fin de mandat : 2004</i>)
ODACIA (SA)	Représentant permanent de la CEP IDF, administrateur
SACCEF (SA)	Représentant permanent de la Caisse d'Epargne Île de France Paris, administrateur (<i>fin de mandat 2005</i>)
SOCAMAB Assurances (SA)	Représentant permanent de la CEP IDF, administrateur (<i>fin de mandat 2005</i>)

<p><u>Alain Lemaire</u> Né le 5 mars 1950</p> <p>Ecole nationale d'administration</p> <p>Titulaire de 50 actions CNP Assurances.</p> <p>Alain Lemaire a été nommé provisoirement administrateur le 16 décembre 2008 par le Conseil d'administration, en remplacement de M. Nicolas Mérindol, démissionnaire.</p> <p>Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances et de son Comité stratégique.</p> <p>Parcours professionnel :</p> <p>1979– 1988 Caisse des dépôts et consignations, Sous-directeur du Logement, Directeur Régional pour l'Auvergne, Directeur Régional pour la Franche-Comté, Administrateur Civil chargé du Bureau des Affaires Générales de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales</p> <p>1988 - 1991 Caisse des dépôts et consignations et Crédit Local de France, Directeur Régional pour l'Île de France</p> <p>1991 – 1993 Crédit Local de France, Membre du Directoire en charge du Développement Commercial et des Ressources Humaines</p> <p>1993 – 1997 Caisse des dépôts et consignations, Directeur des Fonds d'Epargne, Membre du Comité Exécutif de la CDC</p> <p>1997 – 1999 CENCEP, Membre du Directoire en charge du Développement</p> <p>1999 – 2002 Crédit Foncier Banque, Président Crédit Foncier de France, Membre du Directoire Directeur Général</p> <p>2002 – 2008 Caisse d'Epargne Provence- Alpes- Corse, Président du Directoire</p> <p>Depuis 2008 Caisse d'Epargne Provence- Alpes- Corse (Renouvellement), Président du Directoire</p>	
Mandats et fonctions	
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) (SA)	Membre du Directoire, Directeur Général depuis le 19/10/2008 (auparavant membre du Conseil de surveillance et président du Comité d'audit)
Caisse d'Epargne de Provence-Alpes -Corse – CEPAC (SA)	Président du Directoire
ANF (SA)	Membre du Conseil de surveillance
Arpège (SA)	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 28/10/2008)
Banca Carige (SA de droit italien)	Administrateur
Banque de La Réunion (SA)	Représentant permanent de la CEPAC, administrateur
Banque des Antilles Françaises	Représentant permanent de la CEPAC administrateur
Banque Palatine (SA)	Président du Conseil de surveillance
Business Services (GIE)	Représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de surveillance
Caisse d'Epargne Garanties Entreprises (GIE)	Représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de surveillance
Crédit Foncier de France (SA)	Président du Conseil d'administration

Ecureuil Gestion (SA)	Vice Président du Conseil de surveillance, membre du Comité de Rémunération (jusqu'au 30/06/2008)
Ecureuil Gestion FCP (SA)	Vice-président du Conseil de surveillance (jusqu'au 30/06/2008)
Erilia (SA)	Administrateur
Erixel (SAS)	Président
Financière Océor (SA)	Représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de surveillance
FLCP (SAS)	Président du Comité de surveillance
GCE Capital (SAS)	Président du Conseil de surveillance
GCE Domaine (SA)	Administrateur
La Chaîne Marseille –LCM (SA)	Représentant permanent de la CEPAC, administrateur
La Compagnie 1818 Banque Privée (SA)	Membre du Conseil de surveillance
Marseille Aménagement (SAEM)	Administrateur
Natixis (SA)	Représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance
Natixis Asset Management (SA)	Président du Conseil d'administration
Natixis Epargne Financière (SA)	Administrateur
Natixis Epargne Financière Gestion (SA)	Administrateur
Nexity (SA)	Administrateur
Proxipaca Finance (SAS)	Membre du Conseil de direction
SCF Py & Rotja (société civile forestière)	Gérant
Socfim (SA)	Président du Conseil de surveillance
Sopassure (SA)	Administrateur
Viveris (SAS)	Président du Conseil de direction
Viveris Management (SAS)	Président du Conseil de surveillance
Yunus Movie Project Partners (SAS)	Censeur
<i>Principaux mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. LEMAIRE n'est plus titulaire</i>	
Ecureuil Vie (SA)	Administrateur
Holassure (SA)	Représentant permanent de la CEPAC, Administrateur
I. Selection (SA)	Représentant permanent de GCE I, membre du Conseil de surveillance

Alain Quinet

Né le 11/09/1961

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration

Titulaire de 50 actions CNP Assurances.

Alain Quinet a été nommé provisoirement administrateur le 17 septembre 2008 par le Conseil d'administration, en remplacement de M. Dominique Marcel, démissionnaire.

Il est également membre du Comité stratégique et a été membre du Comité d'audit du 17 septembre au 16 décembre 2008 de CNP Assurances.

Parcours professionnel :

-1988	Economiste à la direction de la prévision, ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
-1992	Economiste à l'OCDE
-1995	Chef de bureau des projections économiques, direction de la prévision, ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
-1997	Chef du service des études macroéconomiques pour la France, à la Banque de France
-1999	Sous-directeur des synthèses macroéconomiques et financières, direction de la prévision, ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
-2002	Conseiller économique du Premier ministre
-2005	Directeur adjoint pour les affaires économiques au cabinet du Premier ministre
-avril 2008	Chargé de mission auprès de Dominique Marcel, directeur des finances et de la stratégie du groupe Caisse des Dépôts, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe
-juin 2008	Directeur des finances et de la stratégie du groupe Caisse des Dépôts, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe

Mandats et fonctions

Accor (SA)	Membre du Conseil d'administration (depuis le 27 août 2008) Membre du Comité des Engagements
CDC Entreprises Capital Investissement (SA)	Président Directeur Général, administrateur (depuis le 30 juillet 2008)
CDC Infrastructure (SA)	Président du Conseil d'Administration, administrateur (depuis le 10 juillet 2008)
CDC International (SA)	Représentant permanent de la Caisse des dépôts membre du Conseil d'administration (depuis le 30 mai 2008)
Compagnie des Alpes (SA)	Membre du Conseil de surveillance (depuis le 14 octobre 2008) Membre du Comité de la Stratégie
Compagnie Nationale du Rhône (SA)	Représentant permanent de la Caisse des dépôts membre du Conseil de surveillance (depuis le 1 ^{er} novembre 2008)
Dexia SA (SA belge)	Membre du Conseil d'administration (depuis le 20 octobre 2008)
Dexia Crédit Local (SA)	Membre du Conseil d'administration (depuis le 22 octobre 2008)
Eiffage (SA)	Membre du Conseil d'administration (depuis le 25 juin 2008) Membre du Comité des Nominations et Rémunérations
Financière Transdev (SA)	Président Directeur Général, administrateur (depuis le 19 septembre 2008)
Fonds stratégique d'investissement - FSI (SA)	Représentant permanent de la Caisse des dépôts membre du Conseil d'administration (depuis le 19 décembre 2008)
Icade (SA)	Membre du Conseil d'administration (depuis le 24 juillet 2008) Membre du Comité Stratégie et Investissements
Société Forestière de la Caisse des dépôts (SA)	Membre du Conseil d'administration (depuis le 26 novembre 2008)
Transdev (SA)	Représentant permanent de Financière Transdev membre du Conseil d'administration (depuis le 30 septembre 2008)

Principaux mandats occupés de 2003 à 2007 dont M. QUINET n'est plus titulaire

Réseau Ferré de France (EPIC)	Membre du Conseil d'administration (31.08.2007 – 31.03.2008)
Electricité Réseau Distribution France (SA)	Membre du Conseil de surveillance (fin 2007 – 31.03.2008)

François PEROL

Né le 6 novembre 1963

HEC, Institut d'Etudes Politiques de Paris, Ecole Nationale d'Administration

M. Pérol est Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis le 2 mars 2009. Il est également Président du Conseil de surveillance de Natixis.

François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des Finances. En 1994, il devient secrétaire général adjoint du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la direction du Trésor en tant que chef du bureau des marchés financiers.

De 1999 à 2001, il est secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette. Sous-directeur du financement et développement des entreprises à la direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 directeur de cabinet adjoint de Francis Mer, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, puis directeur de cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en 2004.

Il devient en 2005 associé-gérant de Rothschild & Cie. Depuis mai 2007, François Pérol était secrétaire général adjoint à la Présidence de la République.

Paul Le Bihan

Né le 20/01/1955

Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA)

Titulaire de 50 actions CNP Assurances.

Paul Le Bihan a été nommé provisoirement Censeur le 24 février 2009 par le Conseil d'administration, en remplacement de M. Bernard Comolet, démissionnaire le 16 décembre 2008.

Parcours professionnel :

1991 – 1997 Membre du Directoire en charge du pôle exploitation bancaire la Caisse d'Epargne de Bretagne et Directeur général du centre informatique

1997 – 2000 Président du Directoire de la Caisse d'Epargne du Limousin

2000 – 2004 Président du Directoire de la Caisse d'Epargne de Loire Drôme Ardèche.

Depuis 2004 Directeur du Pôle Assurances Groupe Caisse d'Epargne à la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

Mandats et fonctions

GCE Assurances (SA) (ex- Ecureuil Assurances IARD)	Président du Conseil d'administration
Banque FIDUCIAL	Membre du Conseil de surveillance
CEGEC (GIE)	Représentant de Natixis Garanties, Administrateur,
CEMM	Membre du Conseil d'administration
Crédit Logement	Représentant permanent de la CNCE, administrateur
DV Holding	Représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance
Ecureuil Vie Développement	Membre du Conseil d'administration
Foncier Assurance	Président du Conseil d'administration
Fondation Belem	Président du Conseil d'administration
GCE Courtage	Président du Conseil d'administration
GCE Mobiliz	Membre du Conseil d'administration
GCE Newtech	Membre du Conseil de surveillance
GCE Assurances Production Services	Membre du Conseil de surveillance
Holassure	Président Directeur général
Muracef (SA)	Président du Conseil d'administration,
Natixis Garanties	Président du Conseil de surveillance

Natixis Epargne Financière	Membre du Conseil d'administration
SERENA	Membre du Conseil de surveillance
Sopassure	Membre du Conseil d'administration
Surassur	Président du Conseil d'administration

12.2 Rémunération totale individuelle des mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 16 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce à compter de l'exercice en cours.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, l'AFEP et le MEDEF ainsi que l'AMF recommandent aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé d'adopter la présentation standardisée qui suit.

Tableau 1*			
Tableau de synthèse des rémunérations (brutes) dues et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (exprimées en €)			
	2007		2008
Edmond ALPHANDERY Président du Conseil de surveillance jusqu'au 09/07/07 Président du Conseil d'administration depuis le 10/07/07	Période antérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10 juillet 2007. Président du Conseil de surveillance (du 01.01 au 09.07.2007)	Période postérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10 juillet 2007. Président du Conseil d'administration (du 10. 07 au 31.12.2007)	Président du Conseil d'administration
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	127 443 €	193 928 €	454 619 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)	<i>Aucune option attribuée</i>	<i>Aucune option attribuée</i>	<i>Aucune option attribuée</i>
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)	<i>Aucune option attribuée</i>	<i>Aucune option attribuée</i>	<i>Aucune action de performance attribuée</i>
TOTAL	127 443 €	193 928 €	454 619 €

* A la suite de la modification des statuts de la société le 10 juillet 2007, les rémunérations des mandataires sociaux ont été adaptées en conséquence (voir explications complémentaires page 73).

Tableau 1 *			
<i>Tableau de synthèse des rémunérations (brutes) dues et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (exprimées en €)</i>			
	<i>2007</i>		<i>2008</i>
Gilles BENOIST Président du Directoire jusqu'au 09/07/07 Directeur général depuis le 10/07/07	Période antérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10 juillet 2007. Président du Directoire (du 01/01 au 09/07.2007)	Période postérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10 juillet 2007. Directeur Général (du 10. 07 au 31.12.2007)	Directeur Général
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	433 646 €	449 064 €	987 179 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)	<i>Aucune option attribuée</i>	<i>Aucune option attribuée</i>	<i>Aucune option attribuée</i>
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)	<i>Aucune action de performance attribuée</i>	<i>Aucune action de performance attribuée</i>	<i>Aucune action de performance attribuée</i>
TOTAL	433 646 €	449 064 €	987 179 €

* A la suite de la modification des statuts de la société le 10 juillet 2007, les rémunérations des mandataires sociaux ont été adaptées en conséquence (voir informations complémentaires page 74).

Tableau 2 <i>Tableau récapitulatif des rémunérations (brutes) de chaque dirigeant mandataire social (exprimées en €)</i>						
	<i>2007</i>				<i>2008</i>	
	Période antérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10 juillet 2007. Président du Conseil de surveillance (du 01.01 au 09.07.2007)		Période postérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10 juillet 2007. Président du Conseil d'administration (du 10. 07 au 31.12.2007)		Président du Conseil d'administration	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Edmond ALPHANDERY Président du Conseil de surveillance jusqu'au 09/07/07 Président du Conseil d'administration depuis le 10/07/07						
- Rémunération fixe	104 835 €	104 835 €	166 528 €	166 528 €	379 992 €	379 992 €
- Rémunération variable	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>
- Rémunération exceptionnelle	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>
- Jetons de présence	22 608 €	0	27 400 €	23 925 €	74 627 €	73 877 €
- Avantages en nature	<i>aucun</i>	<i>aucun</i>	<i>aucun</i>	<i>aucun</i>	<i>aucun</i>	<i>aucun</i>
TOTAL	127 443 €	104 835 €	193 928 €	190 453 €	454 619 €	453 869 €

Les colonnes "Dus" indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement tandis que les colonnes "Versés" mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices.

Tableau 2 (suite)						
Tableau récapitulatif des rémunérations (brutes) de chaque dirigeant mandataire social (exprimées en €)						
2007				2008		
	Période antérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10 juillet 2007.		Période postérieure au changement du mode de gouvernance intervenu le 10 juillet 2007.		Directeur Général	
	Président du Directoire (du 01/01 au 09/07.2007)		Directeur Général (du 10. 07 au 31.12.2007)			
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Gilles BENOIST Président du Directoire jusqu'au 09/07/07 Directeur général depuis le 10/07/07						
- Rémunération fixe	252 000 (dont 199 500 au titre du Contrat de travail et 52 500 au titre du mandat social)	252 000 (dont 199 500 au titre du Contrat de travail et 52 500 € au titre du mandat social)	275 500 (dont 180 500 au titre du Contrat de travail et 95 000 € au titre du mandat social)	275 500 (dont 180 500 au titre du Contrat de travail et 95 000 € au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du Contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du Contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)
- Rémunération variable	133 375 (dont 104 500 au titre du Contrat de travail et 28 875 au titre du mandat social relatif à la 1 ^{ère} période de l'ex. 2007)	193 967 (dont 153 967 au titre du Contrat de travail et 40 000 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2006)	156 750 (dont 104 500 au titre du Contrat de travail et 52 250 au titre du mandat social relatif à la 2 ^{ème} période de l'ex. 2007)	0	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2008)	290 125 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 81 125 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2007)
- Rémunération exceptionnelle	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>
- Jetons de présence	48 271	0	15 200	47 931	86 553	88 175
- Avantages en nature	0	0	1 614 €	1 614 €	1 626 €	1 626 €
TOTAL	433 646	445 967	449 064	325 045	987 179	959 926

Les colonnes "Dus" indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement tandis que les colonnes "Versés" mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Alphandéry

À la suite du changement des statuts de la Société décidé par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007, E. Alphandéry est devenu Président du Conseil d'administration de CNP Assurances. Dans le cadre de ces nouvelles fonctions, et compte tenu des responsabilités qui sont désormais les siennes, le Conseil d'administration a décidé de modifier la rémunération fixe de M. Alphandéry qui se monte à 380 000 € brut / an en 2008. En outre, le Conseil d'administration a autorisé E. Alphandéry à percevoir désormais ses jetons de présence en sa qualité d'administrateur de CNP Assurances. Ces mesures, appliquées dès le 10 juillet 2007, font apparaître leurs effets en année pleine, pour la 1^{ère} fois, en 2008.

Les montants "**Dus** " en 2007 correspondent aux jetons de présence attribués sur décision des organes sociaux :

- de CNP Assurances (27 400 €)
- des filiales Caixa Seguros (16 827 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €)

Les montants "**Versés**" en 2007 correspondent aux jetons perçus en provenance des filiales Caixa Seguros et CNP UniCredit Vita

Les montants "**Dus** " en 2008 correspondent aux jetons de présence attribués sur décision des organes sociaux :

- de CNP Assurances (53 250 € dont 25 100 € déjà versés au titre du 1^{er} semestre 2008 et 28 150 € au titre du second semestre 2008, dont le versement sera effectué en 2009)
- des filiales Caixa Seguros (15 596 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €)

Les montants "**Versés**" en 2008 correspondent aux jetons perçus, en provenance :

- de CNP Assurances (27 400 € au titre de l'exercice 2007 et 25 100 € au titre du 1^{er} semestre 2008)
- des filiales Caixa Seguros (15 596 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €)

Le Président dispose dans le cadre de ses fonctions, d'un véhicule de société.

Informations complémentaires relatives aux relatives aux rémunérations de M. Benoist

À la suite du changement des statuts de la Société décidé par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007, G. Benoist est devenu administrateur et Directeur Général de CNP Assurances. Dans le cadre de ces nouvelles fonctions, et compte tenu des responsabilités qui sont désormais les siennes, le Conseil d'administration a décidé d'arrêter la rémunération fixe de M. Benoist à 580 000 € brut / an (380 000 € au titre du contrat de travail et 200 000 € au titre du mandat social). En outre, le Conseil d'administration a autorisé G. Benoist à percevoir désormais ses jetons de présence en sa qualité d'administrateur de CNP Assurances. Ces mesures, appliquées dès le 10 juillet 2007, font apparaître leurs effets en année pleine, pour la 1^{ère} fois, en 2008.

Les montants "**Dus** " en 2007 correspondent aux jetons de présence attribués sur décision des organes sociaux de :

- CNP Assurances (15 200 €)
- des filiales Caixa Seguros (16 827 €) et CNP UniCredit Vita (5781 €) ainsi que de la société Dexia (25 663 €),

Les montants "**Versés**" en 2007 correspondent aux jetons perçus en provenance des filiales Caixa Seguros et CNP UniCredit Vita ainsi que de la société Dexia

Les montants "**Dus** " en 2008 correspondent aux jetons de présence attribués sur décision des organes sociaux de :

- CNP Assurances (38 000 € dont 19 000 € versés au titre du 1^{er} semestre 2008 et 19 000 € au titre du 2nd semestre 2008, dont le versement sera exécuté en 2009)
- des filiales Caixa Seguros (15 596 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €) et de la société Dexia (27 176 €)

Les montants "**Versés**" en 2008 correspondent aux jetons perçus, en provenance :

- de CNP Assurances (15 200 € au titre de l'exercice 2007 et 19 000 € au titre du 1^{er} semestre 2008)
- des filiales Caixa Seguros (15 596 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €) et de la société Dexia (32 598 €)

Le Directeur général bénéficie de l'abondement de CNP Assurances à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (contrat collectif d'assurance vie souscrit au profit de l'ensemble du personnel de l'entreprise). Comme le Président, le Directeur Général dispose dans le cadre de ses fonctions, d'un véhicule de société.

Tableau 3 Détail des jetons de présence versés

Membres du Conseil d'administration	Jetons versés en 2007 en € au titre de l'exercice 2006	Jetons versés en 2008 en €		Bénéficiaire
		au titre de l'exercice 2007 ²	au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2008 ³	
Edmond Alphandéry*	—	27 400 €	25 100 €	L'intéressé
Gilles Benoist	—	15 200 €	19 000 €	L'intéressé
Marc-André Feffer (Sopassure) *	22 800 €	36 500 €	22 050 €	Sopassure
Jean-Paul Bailly*	22 050 €	30 450 €	14 450 €	Sopassure
Patrick Werner*	31 950 €	39 550 €	25 100 €	Sopassure
Charles Milhaud*	7 600 €	20 550 €	7 600 €	Sopassure
Bernard Comolet	—	—	—	Sopassure
Nicolas Mérindol*	31 950 €	41 850 €	28 150 €	Sopassure
Alain Lemaire	—	—	—	Sopassure
Francis Mayer (CDC)*	11 400 €	—	—	CDC
Augustin de Romanet (CDC)*	—	51 750 €	17 500 €	CDC
Etienne Bertier	11 400 €	11 400 €	—	CDC
Dominique Marcel*	25 100 €	42 600 €	21 300 €	CDC
Alain Quinet	—	—	—	CDC
Jérôme Gallot	19 000 €	30 400 €	19 000 €	CDC
André Laurent Michelson	11 400 €	30 400 €	7 600 €	CDC
Franck Silvent	—	22 800 €	7 600 €	CDC
Denis Samuel-Lajeunesse (l'Etat)	7 600 €	—	—	Trésor Public
Xavier Musca (l'Etat)	—	19 000 €	3 800 €	Trésor Public
Pierre Hériaud	—	3 800 €	15 200 €	L'intéressé
Henri Proglia*	19 000 €	28 150 €	14 450 €	L'intéressé
Alexandre Lamfalussy*	37 300 €	44 900 €	27 400 €	L'intéressé
Antonio Borgès*	19 000 €	33 450 €	25 100 €	L'intéressé
Philippe Baumlin ⁴	19 000 €	30 400 €	19 000 €	L'intéressé
Jacques Hornez	11 400 €	22 800 €	0	MGEN
Jacques Hornez (censeur)	—	0	11 400 €	MGEN
Bernard Comolet (censeur)	19 000 €	26 600 €	19 000 €	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues (censeur)	19 000 €	26 600 €	19 000 €	L'intéressé
TOTAL	345 950 €	636 550 €	368 800 €	

² Ce versement a été effectué dans le cadre de l'allocation globale annuelle de 700 000 € autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2008.

³ A compter de l'exercice 2008, le Conseil d'administration du 18 décembre 2007 a décidé de procéder au paiement des jetons de présence selon une périodicité semestrielle et selon les modalités précisées ci-après (cf. page suivante: " Précisions sur les jetons de présence ").

(*) Administrateur également membre d'un comité spécialisé du Conseil d'administration.

⁴ L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence à l'association CDC tiers-monde.

Précisions sur les jetons de présence

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 700 000 euros votée par l'Assemblée du 22 avril 2008, (au titre des exercices 2007 et suivants), le Conseil d'administration, conformément aux notifications reçues par la Société, a réparti sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons afférente à l'exercice 2008, selon les modalités suivantes :

L'attribution des jetons de présence, rétribuant l'activité générale du Conseil est subordonnée à la participation effective de ses membres aux séances du Conseil et de ses Comités spécialisés. Le montant unitaire des jetons de présence pour chaque réunion du Conseil a été fixé à 3 800 € et pour les réunions des comités spécialisés (comité d'audit et comité des rémunérations et des nominations) à 3 050 € par séance.

Il est précisé par ailleurs qu'en raison de sa qualité de Président du Comité d'audit, la dotation des jetons de présence revenant à M. Alexandre Lamfalussy, en tant que membre de ce comité représente le double de celle attribuée aux autres membres du Comité d'audit.

A compter de l'exercice 2008, le Conseil d'administration du 18 décembre 2007 a décidé de procéder au paiement des jetons de présence selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du Conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du 1^{er} semestre est effectué à l'issue du 1^{er} semestre tandis que le 2nd paiement, relatif aux réunions du 2nd semestre étant prévu au début de l'année suivante. Pour 2008, le 2nd paiement interviendra sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 21 avril 2009 de l'ajustement de l'enveloppe globale à 721 650 €

L'évolution du nombre de réunions de ces instances a été particulièrement significative après 2006. Au cours de cet exercice, se sont tenues 6 réunions du Conseil de surveillance et 4 réunions des Comités spécialisés. Au cours de l'exercice 2007 : 8 réunions du Conseil d'administration et 11 réunions de Comités spécialisés. Au cours de l'exercice 2008 : 10 réunions du Conseil d'administration et 9 séances de Comités spécialisés.

Tableau 4*

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 5*

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Tableau 6*

<i>Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social</i>					
Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
	<i>Sans objet</i>	<i>Aucune</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>

Tableau 7*

<i>Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social</i>				
Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Aucune</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>

Tableau 8*

<i>Historique des attributions d'options de souscriptions ou d'achat d'actions</i>			
Information sur les options de souscription ou d'achat			
Date d'assemblée	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
<i>Sans objet</i>			

Tableau 9*

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
<i>Sans objet</i>		<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>

*** Tableaux 4 à 9 : Il n'existe, à ce jour, 21 avril 2009, aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.**

Précisions sur la situation du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général

Tableau 10

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Edmond Alphanéry Président du Conseil d'administration Début de mandat : 10/07/2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011		×	×			×		×
Gilles Benoist Directeur général Début de mandat : 10/07/2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011	×		×		×			×

Dispositif de retraite supplémentaire

	Rente annuelle brute <u>théorique</u> en € au titre du régime supplémentaire de retraite	
	au 31/12/2007	31/12/2008
Edmond Alphanéry, Président du Conseil de surveillance (jusqu'au 10 juillet 2007) Président du Conseil d'administration (depuis le 10 juillet 2007)	79 785 €	123 376 €
Gilles BENOIST, Président du Directoire (jusqu'au 10 juillet 2007) Directeur Général (depuis le 10 juillet 2007)	149 065 €	149 065 €

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du Conseil de surveillance du 20 décembre 2005. Le Conseil d'administration du 18 décembre 2007 a autorisé l'aménagement de ce régime après le changement du mode de gouvernance.

Ce régime additif à titre obligatoire concerne les cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances, à savoir :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993 ; *soit, environ 80 personnes*)
- les dirigeants sociaux rémunérés, c'est-à-dire, à ce jour, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de CNP Assurances.

L'attribution de la rente est conditionnée à la présence au sein de CNP Assurances au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Le montant de la garantie annuelle est déterminé en fonction de la rémunération dans les conditions suivantes :

↳ 0,2 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 0 et 64 745 €

↳ 1,78 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 64 745 € et 129 491 €

↳ 4,5 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 129 491 € et 321 840 €

Lors du départ à la retraite, la rente est déterminée en totalisant le nombre d'années d'ancienneté pendant la période d'activité exercée au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite maximale de 15 années d'ancienneté.

La rémunération de référence est la rémunération annuelle brute (rémunération fixe et variable à l'exclusion de tout autre type de rémunération) moyenne des 3 dernières années d'activité au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite de 321 840 €

Ce montant ainsi que les tranches des plafonds pourront être révisés en fonction de l'évolution moyenne de la rémunération des cadres dirigeants.

Le régime est intégralement financé par CNP Assurances.

Ce dispositif a pris effet au 1^{er} janvier 2006. En fonction de ces critères, le montant individuel théorique de la rente annuelle brute pour chaque mandataire intéressé figure dans le tableau ci-dessus.

Indemnités de fin de contrat de travail

	Indemnités de fin de contrat de travail exprimées en €	
	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008
Edmond Alphandéry, Président du Conseil de surveillance (jusqu'au 10 juillet 2007) Président du Conseil d'administration (depuis le 10 juillet 2007)	<i>Aucune</i>	<i>Aucune</i>
Gilles BENOIST, Président du Directoire (jusqu'au 10 juillet 2007) Directeur Général (depuis le 10 juillet 2007)	1 253 381 €	1 440 593 €

Le Directeur Général, Gilles Benoist, dispose dans son contrat de travail d'une clause relative aux indemnités en cas de rupture du contrat de travail.

Indemnité contractuelle de rupture (extrait du contrat de travail) :

« Compte tenu de l'intérêt que représente sa présence pour la Société CNP Assurances et pour le Groupe que ce soit en raison de ses compétences professionnelles reconnues ou de sa notoriété dans les milieux professionnels, la Société CNP Assurances accepte expressément – sauf faute grave ou lourde de M. Gilles Benoist, de lui verser une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement ou de mise à la retraite (au sens, dans ce dernier cas, de l'article L. 122-14-13 du Code du travail).

Cette indemnité contractuelle de rupture qui se substituera, selon le cas, à l'indemnité de licenciement ou à l'indemnité de mise à la retraite prévues par l'accord du 3 mars 1993 ou par l'accord du 21 avril 2005 relatifs aux cadres de direction des sociétés d'assurance correspondra au montant cumulé de :

- L'indemnité de licenciement prévue par l'accord du 3 mars 1993 (que la rupture soit un licenciement ou une mise à la retraite) et calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Monsieur Gilles Benoist à compter du 1^{er} octobre 1987.
- La différence entre la rémunération nette que M. Gilles Benoist aura perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail (dite période de référence) et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique.

Cette dernière rémunération inclura l'ensemble des salaires, bonus, primes et indemnités versés à M. Gilles Benoist au cours de la période de référence au titre de l'exécution de son contrat de travail, sous la seule exception des indemnités contractuelles ou conventionnelles de licenciement ou de mise à la retraite, de l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi que des sommes versées à titre de remboursement de frais et des éventuelles créances de participation et/ou d'intéressement, de plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

L'indemnité contractuelle de rupture sera versée à M. Gilles Benoist sans préjudice de l'éventuel préavis ».

Le montant individuel théorique de l'indemnité de fin de contrat de travail, effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos et correspondant à l'indemnité conventionnelle de licenciement, complétée par les dispositions du Code du travail figure dans le tableau ci-après (cf. *Tableau de synthèse des montants individuels théoriques de la rente annuelle brute au titre du régime de retraite supplémentaire et d'indemnité de fin de contrat de travail ...*)

Le versement de cette indemnité interviendra en cas de réalisation des conditions de performance prévues dans un avenant à son contrat de travail et qui se rapportent à l'évolution du RBE, approuvé par le Conseil d'administration du 4 mars 2008. Ces conditions sont précisées ci-après :

« L'évolution du RBE, qui s'entend hors plus-values latentes et en année entière, sera appréciée à l'aune de la comparaison entre, d'une part, le dernier RBE connu précédant la date de rupture de Monsieur Gilles Benoist (ci-après « le dernier RBE ») et d'autre part la moyenne des RBE des deux années civiles précédant le dernier RBE (ci-après « le RBE de la période de référence »).

Si ce dernier RBE est supérieur ou égal au RBE de la période de référence, l'indemnité est due.

Si à l'inverse, le dernier RBE est inférieur au RBE de la période de référence, il sera procédé à une appréciation de l'évolution du marché à partir de la moyenne des résultats courants hors plus-values latentes des bancassureurs.

Si la tendance de l'évolution du marché ainsi définie marque une baisse supérieure en valeur absolue à celle de CNP ASSURANCES, l'indemnité est due.

Il est toutefois précisé que faute de recul suffisant sur le contenu de ces nouvelles dispositions légales, le Conseil d'administration se réserve la faculté, sous réserve de l'accord de Monsieur Gilles Benoist et de l'accomplissement de la procédure visée à l'article L. 225-42-1 du Code du commerce, de

modifier ou d'affiner à l'avenir les conditions de performances justifiant le déclenchement de l'indemnisation »

Indemnités de départ à la retraite

Le Directeur Général aurait droit, en cas de départ à la retraite à 65 ans et à condition d'avoir au moins cinq ans d'ancienneté, à une indemnité de retraite égale à $3/12^{\text{e}}$ de son dernier salaire annuel brut majorée de $1/120^{\text{e}}$ de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et, au-delà de dix ans d'ancienneté, des $2/120^{\text{e}}$ de ce salaire annuel brut par année de présence. Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EN 2008				
En K€ TTC	MAZARS		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
CNP ASSURANCES	779		761	
CNP IAM	95		95	
CIMO	33			
PREVIPOSTE	66			
ITV			52	
EVD	57			
SCI AEP 3	18			
SCI AEP 4	18			
SAS Immobilière PB6	8			
SCI Assurimmeuble	8			
GLOBAL			90	
GLOBAL VIDA			65	
CNP VIDA	122		17	
ASSURBAIL	34		34	
CNP International			20	
CAIXA SEGUROS			237	
CNP Unicredit Vita			447	
PERP CNP ASSURANCES	23		7	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	29		913	
Sous - total	1 290	100%	2 738	100%
Autres prestations				
Total	1 290	100%	2 738	100%

Les " Autres missions accessoires et autres missions d'audit " recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes et au contrôle des procédures Fast Close.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EN 2007

En K€ TTC	MAZARS		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
CNP ASSURANCES	780		655	
CNP IAM	92		92	
CIMO	30			
PREVIPOSTE	64			
ITV			50	
SCI AEP 3	15			
SCI AEP 4	15			
SAS Immobilière PB6	7			
SCI Assurimmeuble	5			
GLOBAL			87	
GLOBAL VIDA			63	
CNP VIDA			81	
ASSURBAIL	35		35	
CNP International			20	
CAIXA SEGUROS			257	
CNP Capitalia Vita			501	
PERP CNP ASSURANCES	9		7	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	90		150	
Sous - total	1 142	100%	1 998	100%
Autres prestations				
Total	1 142	100%	1 998	100%

Les " Autres missions accessoires et autres missions d'audit " recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes, à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances et le coût du contrôle H3C.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EN 2006

En K€ TTC	MAZARS		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
CNP ASSURANCES	453		453	
CNP IAM	90		90	
CIMO	32			
PREVIPOSTE	64			
ITV			49	
ECUREUIL VIE	344			
SCI AEP 3	14			
SCI AEP 4	16			
SAS Immobilière PB6	6			
SCI Assurimmeuble	6			
GLOBAL			85	
GLOBAL VIDA			61	
ASSURBAIL	32		32	
CNP International			19	
CAIXA SEGUROS			362	
CNP Capitalia Vita			512	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	404		819	
Sous - total	1 461	100%	2 482	100%
Autres prestations				
Autres				
Technologies de l'information				
Total	1 461	100%	2 482	100%

Les " Autres missions accessoires et autres missions d'audit " recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes et à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances.

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois, dans un ou plusieurs Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers, pour satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
Document de référence / Rapport financier semestriel	www.cnp-finances.fr
Document de référence 2007 (14/05/2008)	
Rapport financier semestriel 2008 (29/08/2008)	
Information financière trimestrielle	
1 ^{er} trimestre 2008 (13/05/2008)	
3 ^{ème} trimestre 2008 (07/11/2008)	
Communiqués publiés au titre de l'obligation d'information permanente	www.cnp-finances.fr
Assemblée Générale de CNP Assurances du 22 avril 2008 (22/04/2008)	
Mise en ligne du rapport annuel et de développement durable 2007 (14/05/2008)	
Bilan semestriel du contrat de liquidité CNP Assurances contracté avec la société Natixis Securities (04/07/2008)	
CNP Assurances : publication de l'activité et des résultats semestriels 2008 (17/07/2008)	
CNP et MPB forment un partenariat stratégique (22/07/2008)	
Chiffre d'affaires du premier semestre 2008 (01/08/2008)	
Résultats au 30 juin 2008(27/08/2008)	
Mise à disposition du rapport financier semestriel 2008 (29/08/2008)	
Calendrier 2009 de communication financière (19/09/2008)	
Publication de l'information trimestrielle des neuf premiers mois 2008 avant ouverture de la Bourse (01/10/2008)	
CNP Assurances et Dexia (02/10/2008)	
Standard & Poor's confirme la notation de CNP Assurances (25/11/2008)	
CNP Assurances et UniCredit : un partenariat renforcé (28/11/2008)	
CNP Assurances applique les recommandations de l'AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (16/12/2008)	
Bilan semestriel du contrat de liquidité de CNP Assurances contracté avec la société Natixis Securities (08/01/2009)	

Finalisation de l'accord de partenariat entre CNP Assurances et Marfin Popular Bank (15/01/2009)	
Chiffre d'affaires de l'année 2008 (06/02/2009)	
Résultats de l'année 2008 (25/02/2009)	
Banques Populaires / Caisses d'Epargne : maintien en l'état des liens avec CNP Assurances (26/02/2009)	
CNP Assurances et Malakoff Médéric étudient la création d'un nouvel acteur dédié à l'épargne retraite (02/04/2009)	
Documents publiés au BALO (<i>dates de publication</i>)	www.journal-officiel.gouv.fr
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008 (14/05/2008)	
Comptes annuels 2007 définitifs (21/05/2008)	
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2008 (01/08/2008)	
Avis de réunion valant avis de convocation à l'AGO du 21 avril 2009 (04/03/2009)	
Avis rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation à l'AGO du 21 avril 2009 (18/03/2009)	
Avis de convocation à l'AGO du 21 avril 2009 (30/03/2009)	
Documents déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris (<i>dates de dépôt</i>)	www.infogreffe.fr
Documents relatifs à la mise à jour des Statuts de CNP Assurances (26/06/2008)	
Documents relatifs à la délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires en vue d'augmenter le capital social (26/06/2008)	
Extrait du procès-verbal : Changement d'administrateur(s) (30/10/2008)	
Extrait du procès-verbal : Changement d'administrateur(s) (16/01/2009)	
Documents mis à disposition des actionnaires	Siège social 4, Place Raoul Dautry 75015 Paris
Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2008	
Un exemplaire du BALO du 7 mars 2008 contenant l'Avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée	
Un exemplaire du Journal d'annonces légales du 4 avril 2008 contenant l'Avis de convocation	
Un exemplaire du dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce)	
Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009	
BALO du 4 mars 2009 contenant l'Avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de CNP Assurances	
BALO du 18 mars 2009 contenant l'Avis rectificatif relatif à l'avis de	

réunion valant avis de convocation de l'AGO du 21 avril 2009		
BALO du 30 mars 2009 contenant l'Avis de convocation de l'AGO du 21 avril 2009		
Journal d'annonces légales du 6 avril 2009 contenant l'Avis de convocation		
Dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce)		
Intervention sur le titre CNP Assurances / Déclaration des dirigeants		www.amf-france.org
28/04/2008	11/09/2008	
20/05/2008	28/11/2008	
23/06/2008	11/12/2008	
16/07/2008	12/01/2009	
01/09/2008		

Information mensuelle relatif au nombre total de droit de vote et d'actions composant le capital social		www.cnp-finances.fr http://www.lesechoscomfi.com
Droit de vote au 30/04/2008 (06/05/2008°)	Droit de vote au 30/05/2008 (04/06/2008)	
Droit de vote au 30/06/2008 (07/07/2008°)	Droit de vote au 31/07/2008 (06/08/2008)	
Droit de vote au 31/08/2008 (04/09/2008)	Droit de vote au 30/09/2008 (07/10/2008)	
Droit de vote au 31/10/2008	Droit de vote au 30/11/2008	
Droit de vote au 31/12/2008 (08/01/2009)	Droit de vote au 31/01/2009 (04/02/2009)	
Droit de vote au 28/02/2009 (04/03/2009)		